

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1416

9 juillet 2010

SOMMAIRE

4rae Renewable and Alternative Energy S.à r.l.	67922	Netcore PSF S.A.	67922
Arraxis S.A.	67925	New Conception S.A.	67936
Assistance Européenne Internationale S.A.	67924	Obringer-Lux S.A.	67933
Bio Energy International S.A.	67926	O.O. Re S.A.	67935
Bio Energy International S.A.	67926	Pegaso Transport Sàrl	67933
Box Finance Luxembourg 1 S.à r.l.	67926	Pemco International S.à r.l.	67968
Brew Re S.A.	67925	Pierre Dupong Immobilier S.A.	67934
Compagnie Financière Internationale (COFINTER) Société Anonyme	67926	Rakuten Europe S.à r.l.	67934
December International S.à r.l.	67968	Real Properties (Luxembourg) Three S.à r.l.	67934
Eclipse International S.A.	67936	Ruby Enterprises S.A.	67935
EPIC Euro Property 2 S.à r.l.	67926	Sabadell BS Funds SICAV	67924
Experian Luxembourg Investments S.à r.l.	67927	Sando Luxemburgo S.à r.l.	67935
Experian U.S. Finance S.à r.l.	67927	Satisco S.A.	67935
François Faber Immobilier S.A.	67927	Seed Box S.A.	67936
Gasfin Development S.A.	67955	Sifort S.A.	67936
Global Brands S.A.	67928	SOE-VII European Sub-Holdings I, S.à r.l.	67941
GUS Finance Luxembourg Limited	67931	SOE-VII European Sub-Holdings I, S.à r.l.	67941
Henrocor Business S.A., S.P.F.	67933	SOE-VII Global Investments, S.à r.l.	67954
Hobuch Investments 1 S.à r.l.	67931	SOE-VII Global Investments, S.à r.l.	67955
Hotel Asian Securities, S.à r.l.	67931	SOE-VII Multi Investments S.à r.l.	67955
Hotel European Securities, S.à r.l.	67932	SOE-VII Multi Investments S.à r.l.	67962
Hune Rental Finance S.à r.l.	67931	Starwood CA Holdings S.à r.l.	67962
Hune Rental Holding S.à r.l.	67932	Starwood Copthall S.à r.l.	67962
Immo-Pétrusse S.A.	67932	Sublime S.à r.l.	67963
IMOLINA société anonyme	67932	Surassur	67934
IPE Tank and Rail Investment 1 S.C.A.	67964	Teamlog Lux S.à r.l.	67967
IPE Tank and Rail Investment 3 S.C.A.	67928	Telemarket S.A.	67964
Ipheion S.A.	67967	VII Asian Securities, S.à r.l.	67967
Levocan S.A.	67932	VII European Securities, S.à r.l.	67968
Luxfaq Holding S.A.	67933	Watercreek Investments S.à r.l.	67923
Morgan Stanley Global Fund Derivatives Hedge Holdings Luxembourg S.A.	67941	ZBI Real Estate Partners S.à r.l.	67968
		Zynga Luxembourg S.à r.l.	67922

Zynga Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 151.977.

En date du 6 avril 2010, la société Zynga Game Network, Inc. a cédé ses 12.500 parts sociales de la société à responsabilité limitée Zynga Luxembourg S.à r.l. à la société Zynga Game Ireland Limited, enregistrée sous le no 481954 auprès du registre des sociétés d'Irlande, avec siège social à 25-28 North Wall Quay, Dublin 1, Irlande.

Nouvelle situation:

Zynga Game Ireland Limited 12.500 parts sociales

Luxembourg, le 28 mai 2010.

Pour avis sincère et conforme

Pour Zynga Luxembourg S.à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2010062590/16.

(100077694) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2010.

4rae Renewable and Alternative Energy S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 7, avenue Gaston Diderich.
R.C.S. Luxembourg B 140.057.

Extrait des décisions prises lors de l'assemblée générale des actionnaires tenue extraordinaire en date du 2 juin 2010

Madame Melanie Anne CHEN, administrateur de sociétés, née à Port of Spain (Trinité et Tobago), le 24 janvier 1970, demeurant professionnellement à 58, route de Chantemerle, CH-1263 Granges-Paccat, a été nommée gérant A avec effet immédiat pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 2 juin 2010.

Pour 4rae Renewable and Alternative Energy S.à r.l.

United International Management S.A.

Référence de publication: 2010062592/14.

(100077965) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2010.

Netcore PSF S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8212 Mamer, 49, rue de Baerendall.
R.C.S. Luxembourg B 63.100.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 16 mars 2010

Sont nommés administrateurs, leurs mandats prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2010:

- Monsieur Joseph GLOD, demeurant 7, cité Raedelsbëch, L-3314 Bergem, Président
- Monsieur John ROLLINGER, demeurant 72, rue Haard, L-4970 Bettange-sur Mess,
- Monsieur Jean-Marie SPAUS, demeurant professionnellement au 2, rue Emile Bian, L-2999 Luxembourg
- Madame Andrée ROLLINGER-WEIMERSKIRCH, demeurant 72, rue Haard, L-4970 Bettange-sur Mess,
- Monsieur Paul KIEFFER, demeurant professionnellement au 2, rue Emile Bian, L-2999 Luxembourg
- Monsieur Henri SEITER, demeurant 12A, Batzent, L-8551 Noerdange,

Le mandat de réviseur de BDO Compagnie Fiduciaire inscrite au Registre de Commerce sous le numéro B 147571 n'est pas renouvelé.

Est nommé réviseur d'entreprises, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2010:

BDO AUDIT, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 147570, sise au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg

Luxembourg, le 3 juin 2010.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2010062932/24.

(100078080) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juin 2010.

Watercreek Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 49, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 80.616.

—
DISSOLUTION

L'an deux mille dix, le dix-neuf mai.

Pardevant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

A COMPARU:

La société anonyme de droit italien "Servizio Italia - Società Fiduciaria e di Servizi per Azioni", en abrégé "SERVIZIO ITALIA S.p.A.", établie et ayant son siège social à I-00187 Rome, 1b, Salita San Nicola da Tolentino, (Italie),

filiale à 100% de "BNP PARIBAS S.A.", Paris, au capital social de 800.000,- EUR, intégralement libéré,

code fiscal et numéro d'inscription au "Registro delle Imprese di Roma" 00451690580, autorisée à exercer l'activité fiduciaire suivant la loi italienne n° 1966 du 23.11.1939 avec toutes les modifications et intégrations successives, et qui, dans sa qualité de fiduciaire agit exclusivement sur instructions des propres mandants,

ici représentée par Madame Sylvie THEISEN, consultante, demeurant professionnellement à L-1724 Luxembourg, 49, boulevard du Prince Henri,

en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée, ladite procuration, signée "ne varietur" par la mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Laquelle partie comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de documenter comme suit ses déclarations et constatations:

a) Que la société à responsabilité limitée "WATERCREEK INVESTMENTS S.à r.l.", établie et ayant son siège social à L-1724 Luxembourg, 49, boulevard du Prince Henri, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 80616, a été constituée originellement sous la forme juridique d'une société anonyme dénommée "WATERCREEK INVESTMENTS S.A.", suivant acte reçu par Maître Edmond SCHROEDER, notaire alors de résidence à Mersch, en date du 9 février 2001, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 772 du 18 septembre 2001,

et que la transformation de la forme juridique en société à responsabilité limitée ainsi que l'adoption de la dénomination actuelle ont été actées par le notaire instrumentant en date du 24 juillet 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2078 du 27 août 2008.

b) Que le capital social de la Société est fixé à trente-cinq mille euros (35.000,- EUR), représenté par trois mille cinq cents (3.500) parts sociales d'une valeur nominale de dix euros (10,- EUR) chacune.

c) Que la partie comparante, représentée comme dit ci-avant, est devenue successivement propriétaire de toutes les parts sociales de la Société (l'"Associée Unique").

d) Que l'activité de la Société ayant cessé et que l'Associée Unique prononce la dissolution anticipée de la Société avec effet immédiat et sa mise en liquidation.

e) Que l'Associée Unique désigne Monsieur Jean-Hugues ANTOINE, comptable, né à Arlon (Belgique), le 18 juin 1974, demeurant à B-6810 Izel, 7, rue de la Sartelle, comme liquidateur de la Société (le "Liquidateur"), lequel a plein pouvoir d'établir, de signer, d'exécuter et de délivrer tous actes et documents, de faire toute déclaration et de faire tout ce qui est nécessaire ou utile pour mettre en exécution les dispositions du présent acte.

f) Que le Liquidateur requiert le notaire instrumentant d'acter qu'il déclare avoir réglé tout le passif de la Société ou l'avoir dûment provisionné et avoir transféré tous les actifs au profit de l'Associée Unique.

g) Que l'Associée Unique est investie de tous les éléments actifs de la Société et que le(s) mandant(s) répondra(ont) personnellement de tout le passif social et de tous les engagements de la Société même inconnus à ce jour.

h) Que les déclarations du Liquidateur ont fait l'objet d'une vérification, suivant rapport en annexe, conformément à la loi, par la société anonyme "LITTLE WOOD S.A.", établie et ayant son siège social à San José, 27th Street, Central Avenue, (Costa Rica), désignée "commissaire-vérificateur" par l'Associée Unique de la Société.

Après avoir pris connaissance du rapport du commissaire à la liquidation, l'Associée Unique en adopte les conclusions, approuve les comptes de liquidation et donne décharge pleine et entière audit commissaire pour ses travaux de vérification effectués ce jour.

Le rapport du commissaire à la liquidation est annexé au présent acte pour être enregistré avec lui.

i) Que partant, la liquidation de la Société est à considérer comme faite et clôturée.

j) Que décharge pleine et entière est accordée au Liquidateur et au commissaire-vérificateur, concernant toute responsabilité ultérieure.

k) Que décharge pleine et entière est accordée aux membres du conseil de gérance de la Société pour l'exécution de leurs mandats jusqu'à ce jour.

l) Que les livres et documents de la Société, dissoute, seront conservés pendant cinq ans au moins à l'ancien siège social à L-1724 Luxembourg, 49, boulevard du Prince Henri.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, est évalué approximativement à la somme de sept cent cinquante euros et la partie comparante, en tant qu'associée unique, s'y engage personnellement.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la partie comparante, ès-qualité qu'elle agit, connue du notaire par nom, prénom, état et demeure, elle a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: THEISEN - J. SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 2 juin 2010. Relation GRE/2010/1835. Reçu soixante-quinze euros 75,- €

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée;

Junglinster, le 3 juin 2010.

Référence de publication: 2010062607/72.

(100077913) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2010.

Assistance Européenne Internationale S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5326 Contern, 3-7, rue Goell.

R.C.S. Luxembourg B 89.743.

—
EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue en date du 27 juin 2008 que:

- Le mandat de commissaire aux comptes de la société LUX-AUDIT S.A., RCS B 25.797 est renouvelé jusqu'à l'Assemblée Générale qui se tiendra en 2014

Contern, le 27 juin 2008.

Signature.

Référence de publication: 2010062638/12.

(100077670) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 juin 2010.

Sabadell BS Funds SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 14, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 65.496.

—
Extrait des délibérations de l'Assemblée Générale Ordinaire du 21 mai 2010

L'Assemblée Générale a reconduit, à l'unanimité, le mandat des Administrateurs et du Réviseur d'Entreprises pour un nouveau terme d'un an.

Composition du Conseil d'Administration

- José Antonio PEREZ ROGER, Président (résidant professionnellement à E-08174 SANT CUGAT DEL VALLES (BARCELONA), c/del Sena 12, P.A.E. Can Sant Joan)

- Gonzalo BARETTINO COLOMA (résidant professionnellement à E-08174 SANT CUGAT DEL VALLES (BARCELONA), c/del Sena 12, P.A.E. Can Sant Joan)

- Natalia DOMINGUEZ FERRER (résidant professionnellement à E-08174 SANT CUGAT DEL VALLES (BARCELONA), c/del Sena 12, P.A.E. Can Sant Joan)

Réviseur d'Entreprises

PricewaterhouseCoopers S.à r.l.

(ayant son siège social à L-1471 LUXEMBOURG, 400, route d'Esch)

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 juin 2010.

Marie-Cécile MAHY-DUBOURG

Fondé de Pouvoir

Référence de publication: 2010062982/24.

(100078054) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juin 2010.

Arraxis S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 58.855.

Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire du 11 mai 2010

Sont renommés administrateurs pour une durée de six ans, leurs mandats prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2015:

- Monsieur Guy HORNICK, maître en sciences économiques, demeurant professionnellement au 2, Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg;

- Monsieur Luc HANSEN, licencié en administration des affaires, demeurant professionnellement au 2, Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg;

- Monsieur Pierre LENTZ, licencié en sciences économiques, demeurant professionnellement au 2, Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

Le mandat en tant qu'administrateur de Monsieur John SEIL n'est pas renouvelé.

Est renommée commissaire aux comptes pour une durée de six ans, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2015:

- AUDIEX S.A., société anonyme, 57, avenue de la Faïencerie, Luxembourg.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 mai 2010.

Extrait des résolutions prises par lors de la réunion du conseil d'administration en date du 11 mai 2010

Est nommé Président du conseil d'administration, Monsieur Pierre LENTZ, licencié en sciences économiques, demeurant professionnellement au 2, Avenue Charles de Gaulle, Luxembourg.

La durée de sa présidence sera fonction de celle de son mandat d'administrateur et tout renouvellement, démission ou révocation de celui-ci entraînera automatiquement et de plein droit le renouvellement ou la cessation de ses fonctions présidentielles.

Son mandat prendra donc fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2015.

Luxembourg, le 20 mai 2010.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2010062784/32.

(100078062) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juin 2010.

Brew Re S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 74, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 56.288.

Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire qui s'est tenue au siège social, 74, rue de Merl, L-2146, Luxembourg, le lundi 10 mai 2010 à 16.00 heures.

L'Assemblée décide de reconduire les mandats des administrateurs. Leur mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale à tenir en 2011 et qui aura à statuer sur les comptes de l'exercice social se terminant le 31 décembre 2010.

Après la réunion de l'Assemblée, le Conseil se compose comme suit:

- Mr. Jean-Louis Van de Perre, Président

- Mr. Benoît Alex Vincent Orphée Loore, Administrateur

- Mr. Gert Magis, Administrateur

L'assemblée nomme KPMG AUDIT comme réviseur d'entreprises indépendant. Ce mandat viendra à expiration à l'issue de l'assemblée générale à tenir en 2011 et qui aura à statuer sur les comptes de l'exercice social se terminant le 31 décembre 2010.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme
Signatures
Un mandataire

Référence de publication: 2010062803/22.

(100078106) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juin 2010.

Bio Energy International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 122.385.

Le Bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 4 juin 2010.

Référence de publication: 2010062788/10.

(100078055) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juin 2010.

Bio Energy International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 122.385.

Le Bilan au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 4 juin 2010.

Référence de publication: 2010062789/10.

(100078056) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juin 2010.

Compagnie Financière Internationale (COFINTER) Société Anonyme, Société Anonyme.

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons-Malades.
R.C.S. Luxembourg B 89.099.

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue le 12 mai 2010 que l'assemblée a pris note du changement de siège social du commissaire aux comptes, C. CLODE & SONS (IRELAND) LIMITED, au 7th Floor, Hume House, Ballsbridge, Dublin 4, Irlande.

Pour extrait conforme
SG AUDIT S.à r.l.

Référence de publication: 2010062826/12.

(100078003) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juin 2010.

EPIC Euro Property 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.
R.C.S. Luxembourg B 121.875.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010062848/10.

(100078012) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juin 2010.

Box Finance Luxembourg 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 80.000,00.

Siège social: L-5365 Munsbach, 9, Parc d'Activité Syrdall.
R.C.S. Luxembourg B 153.279.

Suite à la cession de parts intervenue en date du 26 mai 2010 entre International Pyramide Holdings (Luxembourg) S.A. et Box Finance (Guernsey) Limited les parts sociales de la Société sont réparties comme suit:

- Box Finance (Guernsey) Limited, domicilié à Regency Court, Glatigny Esplanade, GY1 1WW St Peter Port, Guernsey, immatriculée au Registre de Guernsey sous numéro 51579 détient:

12.500 parts sociales de catégorie A
7.500 parts sociales de catégorie B
7.500 parts sociales de catégorie C
7.500 parts sociales de catégorie D
7.500 parts sociales de catégorie E
7.500 parts sociales de catégorie F
7.500 parts sociales de catégorie G
7.500 parts sociales de catégorie H
7.500 parts sociales de catégorie I
7.500 parts sociales de catégorie J

toutes parts sociales ayant une valeur nominale de GBP 1.00 chacune.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Box Finance Luxembourg 1 S.à r.l.
Manacor (Luxembourg) S.A.
Signatures
Gérant A

Référence de publication: 2010063911/28.

(100078117) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juin 2010.

Experian Luxembourg Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 319.022.626,00.

Siège social: L-1661 Luxembourg, 99, Grand-rue.
R.C.S. Luxembourg B 124.298.

Le bilan au 31 mars 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 juin 2010.
Pour la société

Référence de publication: 2010062841/12.

(100078008) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juin 2010.

Experian U.S. Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 216.000,00.

Siège social: L-1661 Luxembourg, 99, Grand-rue.
R.C.S. Luxembourg B 137.114.

Le bilan au 31 mars 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 juin 2010.
Pour la société

Référence de publication: 2010062842/12.

(100078009) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juin 2010.

François Faber Immobilier S.A., Société Anonyme Unipersonnelle.

Siège social: L-2330 Luxembourg, 124, boulevard de la Pétrusse.
R.C.S. Luxembourg B 135.369.

Le bilan arrêté au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31/05/2010.

Signature.

Référence de publication: 2010062855/10.

(100078029) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juin 2010.

Global Brands S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1148 Luxembourg, 24, rue Jean l'Aveugle.
R.C.S. Luxembourg B 70.673.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010062864/10.

(100078006) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juin 2010.

IPE Tank and Rail Investment 3 S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1469 Luxembourg, 67, rue Ermesinde.
R.C.S. Luxembourg B 129.082.

In the year two thousand and ten, on the second of June.

Before Us Me Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg, (Grand-Duchy of Luxembourg), undersigned.

Was held an extraordinary general meeting of shareholders of the partnership limited by shares "IPE TANK AND RAIL INVESTMENT 3 S.C.A.", with registered office at 67 rue Ermesinde L-1469 Luxembourg, inscribed in the Trade and Companies' Register of Luxembourg, section B, under the number 129 082, incorporated pursuant to a deed of Me Maître Anja Holtz, notary residing in Wiltz, acting in replacement of Maître Henri Hellinckx, on the on the twenty-ninth day of the month of May two thousand and seven, published in the Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, number 1628 of August 2nd 2007,

having a subscribed share capital fixed at nine hundred sixty-two thousand eight hundred thirty Euro (EUR 962,830) divided into two (2) classes of shares as follows:

- nine hundred sixty-two thousand eight hundred twenty-nine (962,829) Class A Shares, which are limited shareholders' shares («actions d'actionnaires commanditaires»), with a par value of one Euro (EUR 1) each;
- one (1) Class B Share, which is unlimited shareholder's share («action d'actionnaire commandité») and shall be held by the unlimited shareholder, with a par value of one Euro (EUR 1).

The meeting is presided by Jean-René CATALAN, director, professionally residing in Luxembourg.

The Chairman appoints as secretary Mr François GUÉRAULT, residing professionally in Luxembourg and scrutineer Mr François NICOLY, professionally residing in Barcelona (Spain).

The board of the meeting having thus been constituted, the Chairman declared and requested the notary to state the following:

A) That the agenda of the meeting is the following:

Agenda:

- 1.- Decision to put the company "IPE TANK AND RAIL INVESTMENT 3 S.C.A." into liquidation;
- 2.- Nomination of a liquidator and determination of his powers;
- 3.- Discharge to the Manager, to the members of the Supervisory Board and to the Auditor (réviseur d'entreprise);
- 4.- Miscellaneous.

B) That the shareholders, present or represented, as well as the number of their shares held by them, are shown on an attendance list; this attendance list is signed by the shareholders, the proxies of the represented shareholders, the members of the board of the meeting and the officiating notary.

C) That the proxies of the represented shareholders, signed ne varietur by the members of the board of the meeting and the officiating notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

D) That the whole corporate capital being present or represented at the present meeting and that all the shareholders, present or represented, declare having had due notice and got knowledge of the agenda prior to this meeting and waiving to the usual formalities of the convocation, no other convening notice was necessary.

E) That the present meeting, representing the whole corporate capital with exemption of 88.259 class A shares which are not present or represented at the present meeting, is regularly constituted and may validly deliberate on all the items on the agenda.

Then the general meeting, after deliberation, took the following resolutions:

First resolution

The general meeting unanimously decides to dissolve the company "IPE TANK AND RAIL INVESTMENT 3 S.C.A." and to put it into liquidation.

Second resolution

The general meeting resolves to appoint IPE TANK AND RAIL INVESTMENT S. à r. l., with registered office at 67 rue Ermesinde L-1469 Luxembourg, inscribed in the Trade and Companies' Register of Luxembourg, under the number B 128 933, as liquidator of the company.

The liquidator shall have the broadest powers to carry out his mandate, in particular all the powers provided for by article 144 and following of the law of August 10, 1915, concerning commercial companies.

In favour: 690.029

Against: 0

Abstention: 184.542

Third resolution

The meeting gives full discharge to the Manager, to the members of the Supervisory Board and to the Auditor (Réviseur d'entreprise) for the execution of their mandate.

In favour: 690.029

Against: 0

Abstention: 184.542

Costs

The amount of the expenses, remunerations and charges, in any form whatsoever, to be borne by the present deed are estimated at one thousand euro (EUR 1,000.-)

Nothing else being on the agenda, the meeting was closed.

Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing parties the present deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the same appearing parties, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will prevail.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up at Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, all of whom are known to the notary, by their surnames, first names, civil status and residences, the said appearing persons signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française

L'an deux mille dix, le deux juin.

Par-devant Nous Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), soussignée.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société en commandite par actions "IPE TANK AND RAIL INVESTMENT 3 S.C.A.", avec siège social à 67, rue Ermesinde L-1469 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro B 129 082, constituée suivant acte reçu par Maître Anja Holtz, notaire de résidence à Wiltz, en remplacement de son collègue, Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, en date du vingt-neuf mai deux mille sept, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 1628 du 2 août 2007,

ayant un capital social souscrit fixé à neuf cent soixante-deux mille huit cent trente Euros (EUR 962.830) divisé en deux classes d'actions comme suit::

- neuf cent soixante-deux mille huit cent vingt-neuf Euros (EUR 962.829) Actions de Classe A; cette action étant détenue par les actionnaires commanditaires, ayant une valeur nominale de un Euro (EUR 1) chacune;

- une (1) Action de Classe B, cette action étant une action d'actionnaire commandité et détenue par l'actionnaire commandité, ayant une valeur nominale de un Euro (EUR 1).

L'assemblée est présidée par Jean-René CATALAN, directeur de sociétés, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire M. François GUÉRAULT, demeurant professionnellement à Luxembourg et scrutateur M. François NICOLY, demeurant professionnellement à Barcelone (Espagne).

Le bureau ayant ainsi été constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

1.- Décision de mettre la société «IPE TANK AND RAIL INVESTMENT 3 S.C.A.» en liquidation;

- 2.- Nomination d'un liquidateur et détermination de ses pouvoirs;
- 3.- Décharge au Gérant, aux membres du Conseil de Surveillance et au Réviseur;
- 4.- Divers.

B) Que les actionnaires, présents ou représentés, ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux, sont portés sur une liste de présence; cette liste de présence est signée par les actionnaires présents, les mandataires de ceux représentés, les membres du bureau de l'assemblée et le notaire instrumentant.

C) Que les procurations des actionnaires représentés, signées ne varietur par les membres du bureau de l'assemblée et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être formalisée avec lui.

D) Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée et que les actionnaires, présents ou représentés, déclarent avoir été dûment notifiés et avoir eu connaissance de l'ordre du jour préalablement à cette assemblée et renoncer aux formalités de convocation d'usage, aucune autre convocation n'était nécessaire.

E) Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social à l'exception de 88.259 Actions de classe A qui ne sont pas présentes ou représentées à la présente assemblée, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur les objets portés à l'ordre du jour.

Ensuite l'assemblée générale, après délibération, a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide à l'unanimité de dissoudre la société «IPE TANK AND RAIL INVESTMENT 3 S.C.A.» et de la mettre en liquidation.

Deuxième résolution

L'assemblée désigne IPE TANK AND RAIL INVESTMENT S. à r. l., avec siège social à 67, rue Ermesinde L-1469 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 128 933, comme liquidateur de la société.

Le liquidateur est investi des pouvoirs les plus étendus prévus par la loi et notamment par les articles 144 et suivants de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Pour: 690.029

Conte: 0

Abstention: 184.542

Troisième résolution

L'assemblée donne décharge pleine et entière au Gérant, aux membres du Conseil de Surveillance et au Réviseur de la société pour l'exécution de leur mandat.

Pour: 690.029

Conte: 0

Abstention: 184.542

Frais

Le montant des frais, dépenses et rémunérations quelconques incombant à la société en raison des présentes s'élève approximativement à mille euros (EUR 1.000,-)

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Constatation

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des personnes comparantes, le présent acte est rédigé en anglais suivis d'une version française, à la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: J.-R. Catalan, F. Guérault, F. Nicoloy et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 7 juin 2010. Relation: LAC/2010/25070. Reçu douze euros Eur 12.

Le Receveur ff. (signé): Carole FRISING.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 juin 2010.

Référence de publication: 2010066193/150.

(100081922) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2010.

GUS Finance Luxembourg Limited, Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 15.000,00.

Siège de direction effectif: L-1661 Luxembourg, 99, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 93.313.

Le bilan au 31 mars 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 juin 2010.

Pour la société

Référence de publication: 2010062867/12.

(100078010) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juin 2010.

Hobuch Investments 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 151.294.

La dénomination de l'associé Olympus Confectionery Holdings L.P., avec siège social à Ugland House, KY1-1104 Grand Cayman, Iles Cayman, a changé et est à présent: Olympus Deep Holdings, L.P.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 mai 2010.

Référence de publication: 2010062869/12.

(100078015) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juin 2010.

Hune Rental Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 41, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 117.958.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 4 juin 2010.

Référence de publication: 2010062873/10.

(100078092) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juin 2010.

Hotel Asian Securities, S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 116.721.

Par résolutions signées en date du 7 mai 2010, l'associé unique a pris les décisions suivantes:

1. acceptation de la démission de Michael Murphy, avec adresse professionnelle au 7 A, Rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, de son mandat de gérant avec effet immédiat

2. nomination de Thierry Drinka, avec adresse professionnelle au 6, rue Julien Vesque, L-2668 Luxembourg, au mandat de gérant avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 mai 2010.

Référence de publication: 2010062870/15.

(100078016) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juin 2010.

Hotel European Securities, S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 116.447.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 mai 2010.

Référence de publication: 2010062872/11.

(100078108) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juin 2010.

Hune Rental Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 41, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 117.957.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 4 juin 2010.

Référence de publication: 2010062874/10.

(100078093) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juin 2010.

Immo-Pétrusse S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2330 Luxembourg, 124, boulevard de la Pétrusse.
R.C.S. Luxembourg B 35.652.

Le bilan arrêté au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Signature.

Référence de publication: 2010062894/10.

(100078030) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juin 2010.

Levocan S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 109.356.

Le Bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010062908/9.

(100078072) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juin 2010.

IMOLINA société anonyme, Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.
R.C.S. Luxembourg B 24.662.

Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire du 5 mai 2010:

Après en avoir délibéré, l'Assemblée Générale nomme:

- La COMPAGNIE DU BOIS SAUVAGE S.A., avec adresse professionnelle au 17, rue du Bois Sauvage, B - 1000 Bruxelles, représentée par M. Benoît DECKERS, avec adresse professionnelle au 17, rue du Bois Sauvage, B - 1000 Bruxelles, aux fonctions d'administrateur;
- Monsieur Jacques RECKINGER, avec adresse professionnelle au 40, Boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, aux fonctions d'administrateur;
- Monsieur Enzo LIOTINO, avec adresse professionnelle au 38, Boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, aux fonctions d'administrateur;
- Monsieur Laurent PUISSANT, avec adresse professionnelle au 2, Chemin du Moulin, 1380 Ohain, aux fonctions d'Administrateur et Président du Conseil d'Administration.

Leurs mandats respectifs prendront fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2015.

L'Assemblée Générale nomme comme commissaire aux comptes:

- FIDUCIAIRE DE LUXEMBOURG S.A., société anonyme, 38, Boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg.

Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2015.

COMPAGNIE FINANCIERE DE GESTION LUXEMBOURG S.A.

Signature

Référence de publication: 2010063958/25.

(100078104) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juin 2010.

Luxfaq Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 145.826.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010062911/10.

(100078125) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juin 2010.

Obringer-Lux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4959 Bascharage, Zone Op Zaemer.

R.C.S. Luxembourg B 50.910.

Le bilan au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mandataire

Référence de publication: 2010062936/10.

(100078164) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juin 2010.

Pegaso Transport Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 99.900,00.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 5, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 113.365.

Par acte notarié daté du 10 mai 2010, la société Noqca Partners SL, société de droit espagnol, ayant son siège social au 40 bis, Paseo de la Castellana, E-28046 Madrid (Espagne) a cédé 12 parts sociales de la Société à Mr Emilio Novela Berlin, ayant son adresse professionnelle au Paseo della Castellana 40 Bis, E-28046 Madrid (Espagne).

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Pegaso Transport Sàrl

Société à responsabilité limitée

Signature

Référence de publication: 2010062943/15.

(100076454) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juin 2010.

Henrocor Business S.A., S.P.F., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 36.628.

Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire du 23 mars 2010:

L'Assemblée appelle aux fonctions d'administrateur Monsieur Marco NEUEN, 40, Boulevard Joseph II, L-1840, Luxembourg et Monsieur René SCHLIM, 40, Boulevard Joseph II, L-1840, Luxembourg en remplacement de Monsieur Luc RODESCH, 40, Boulevard Joseph II, L-1840, Luxembourg et Monsieur Robert RECKINGER, 40, Boulevard Joseph II, L-1840. Leurs mandats prendront fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2010.

Après en avoir délibéré, l'Assemblée Générale renomme:

- Monsieur Jacques RECKINGER, avec adresse professionnelle au 40, Boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, aux fonctions d'administrateur;

Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2011.

COMPAGNIE FINANCIERE DE GESTION LUXEMBOURG S.A.

Signature

Référence de publication: 2010063953/19.

(100078116) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juin 2010.

Pierre Dupong Immobilier S.A., Société Anonyme Unipersonnelle.

Siège social: L-2330 Luxembourg, 124, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 135.370.

Le bilan arrêté au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31/05/2010.

Signature.

Référence de publication: 2010062945/10.

(100078031) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juin 2010.

Rakuten Europe S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 41, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 136.664.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 4 juin 2010.

Référence de publication: 2010062962/10.

(100078096) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juin 2010.

Real Properties (Luxembourg) Three S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 142.033.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010062963/9.

(100078068) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juin 2010.

Surassur, Société Anonyme.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 52.440.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue le 1^{er} juin 2010

Cinquième résolution - Nominations statutaires:

L'Assemblée Générale Ordinaire prend acte des changements suivants concernant les Administrateurs:

- Acceptation de la démission de M. Jean-Marie Paintendre de son mandat d'Administrateur.
- Acceptation de la démission du deuxième administrateur de CEGC, représentée par M. Yves. Paillard.
- Ratification de la cooptation de M. Yves Paillard, en tant qu'Administrateur, son mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur l'exercice clos le 31 décembre 2012.
- Ratification de la cooptation de Mme Marion Aubert, en tant qu'Administrateur, son mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur l'exercice clos le 31 décembre 2012.
- Remplacement du représentant permanent de la BPCE (anciennement Caisse Nationale des Caisses d'Epargne), M. Eric Filliat remplaçant M Pierre Nuys.

Sixième résolution - Mandat des contrôleurs des Comptes:

L'Assemblée Générale décide de renouveler le mandat de PricewaterhouseCoopers comme réviseur indépendant pour une durée d'un an, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2010.

Pour la Société

Aon Insurance Managers (Luxembourg) S.A.

Signature

Référence de publication: 2010064026/25.

(100078074) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juin 2010.

Ruby Enterprises S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 41, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 112.408.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 4 juin 2010.

Référence de publication: 2010062971/10.

(100078095) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juin 2010.

Sando Luxemburgo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1469 Luxembourg, 67, rue Ermesinde.

R.C.S. Luxembourg B 119.737.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Un mandataire

Référence de publication: 2010062983/11.

(100078107) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juin 2010.

Satisco S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1220 Luxembourg, 194, rue de Beggen.

R.C.S. Luxembourg B 110.294.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 4 juin 2010.

Référence de publication: 2010062984/10.

(100078097) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juin 2010.

O.O. Re S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 120.222.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale des actionnaires tenue à Luxembourg le 1^{er} juin 2010

L'Assemblée Générale nomme au poste d'Administrateur:

- Monsieur Per OLSSON,
- Monsieur Tomas MATSSON,
- Monsieur Leif ERIKSSON,

L'Assemblée générale ratifie la cooptation de M. Noel McNULTY, demeurant 19 rue de Bitbourg L-1273 Luxembourg comme Administrateur de la Société à compter du 28 mai 2009 en remplacement de M. Lambert SCHROEDER.

L'Assemblée générale décide d'augmenter le nombre des Administrateurs pour le passer de 4 à 5 et d'élire Mlle Anna Bemadotte af Wisborg, demeurant at Skär Säteri, SE- 645 93 Strängnäs, Suède.

Les mandats de tous les Administrateurs prendront fin immédiatement à l'issue de l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes au 31 décembre 2010.

L'Assemblée Générale nomme ERNST & YOUNG Luxembourg, comme Réviseur Indépendant. Son mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale qui statuera sur les comptes au 31 décembre 2010.

Pour la Société O.O. RE S.A.

Aon Insurance Managers (Luxembourg) S.A.

Signature

Référence de publication: 2010063988/23.

(100078083) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juin 2010.

Seed Box S.A., Société Anonyme Unipersonnelle.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 5, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 129.710.

Le bilan arrêté au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 mai 2010.

Signature.

Référence de publication: 2010062985/10.

(100078032) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juin 2010.

Sifort S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 41, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 103.728.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 4 juin 2010.

Référence de publication: 2010062988/10.

(100078098) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juin 2010.

**Eclipse International S.A., Société Anonyme,
(anc. New Conception S.A.).**

Siège social: L-8437 Steinfort, 23, rue de Koerich.

R.C.S. Luxembourg B 106.352.

L'an deux mille dix, le douze mai.

Par devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "NEW CONCEPTION S.A.", ayant son siège social à L-8010 Strassen, 270, route d'Arlon, R.C.S. Luxembourg section B numéro 106.352, constituée sous le droit belge, suivant acte reçu le 22 décembre 2000, dont le siège a été transféré à Strassen, Grand-Duché de Luxembourg, suivant acte reçu par Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven, en date du 17 décembre 2004, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 620 du 28 juin 2005.

L'assemblée est présidée par Madame Rachel UHL, juriste, demeurant à Luxembourg.

La présidente désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Maître Frédéric NOEL, Avocat à la Cour, demeurant à Luxembourg.

La présidente prie le notaire d'acter que:

I.- Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et les procurations, une fois signées par les comparants et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

II.- Clôturée, cette liste de présence fait apparaître que toutes les actions, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les actionnaires ont été préalablement informés.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

- 1.- Modification de la dénomination de la société de NEW CONCEPTION S.A. en ECLIPSE INTERNATIONAL S.A.
- 2.- Transfert du siège social de la société de L-8010 Strassen, 270, route d'Arlon à L-8437 Steinfort, 23, rue de Koerich.
- 3.- Révocation de deux administrateurs, à savoir la société INTERNATIONAL ALLIED SERVICES S.A. et la société BRITANICA ASSET MANAGEMENT S.A.
- 4.- Nomination de la société BENOY KARTHEISER MANAGEMENT SARL, ayant son siège social à Luxembourg, 45-47, route d'Arlon, en remplacement de la société HMS fiduciaire Sarl, établie à L-9647 DOMCOLS, Bohey, 36, au poste de commissaire aux comptes.
- 5.- Refonte complète des statuts.
- 6.- Divers.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, les actionnaires décident ce qui suit à l'unanimité:

Exposé préliminaire:

L'assemblée constate que suite à une cession d'actions intervenue sous seing privé en date du 31 décembre 2009, le 1^{er} janvier 2010, Monsieur Johnny DE SMET, demeurant à L-8437 Steinfort, 23, rue de Koerich, est devenu actionnaire unique de la société, qui devient une société anonyme unipersonnelle.

Première résolution:

L'assemblée décide de modifier la dénomination de la société de NEW CONCEPTION S.A. en ECLIPSE INTERNATIONAL S.A..

Deuxième résolution:

L'assemblée décide de transférer le siège social de la société de L-8010 Strassen, 270, route d'Arlon à L-8437 Steinfort, 23, rue de Koerich.

Troisième résolution:

L'assemblée décide de révoquer avec effet immédiat deux administrateurs, savoir:

- La société INTERNATIONAL ALLIED SERVICES S.A., ayant son siège social à L- 9544 Wiltz, 2, rue Hannelanst.
- La société BRITANICA ASSET MANAGEMENT S.A., ayant son siège social à L-9544 Wiltz, 2, rue Hannelanst.

La société est désormais administrée par un administrateur unique, savoir Monsieur Johnny DESMET.

Quatrième résolution:

L'assemblée décide de nommer comme commissaire aux comptes la société BENOY KARTHEISER MANAGEMENT SARL, ayant son siège social à Luxembourg, 45-47, route d'Arlon, avec effet immédiat, avec mandat à échéance au à l'assemblée générale statuant sur l'exercice 2015.

Cinquième résolution:

Afin de mettre les statuts en concordance avec les résolutions qui précèdent, l'assemblée décide de procéder à une refonte complète des statuts:

STATUTS

Titre I^{er} - Dénomination, Siège, Objet, Durée

1. Forme, Dénomination.

1.1 La Société est une société anonyme luxembourgeoise régie par les lois du Grand Duché de Luxembourg (et en particulier, la loi telle qu'elle a été modifiée du 10 Août 1915 sur les sociétés commerciales (la «Loi de 1915») et par les présents statuts (les «Statuts»).

1.2 La Société adopte la dénomination "ECLIPSE INTERNATIONAL S.A."

2. Siège social.

2.1 Le siège social de la Société est établi dans la Commune de Steinfort (Grand Duché de Luxembourg).

2.2 Il peut être transféré vers toute autre commune à l'intérieur du Grand Duché de Luxembourg au moyen d'une résolution de l'actionnaire unique ou en cas de pluralité d'actionnaires au moyen d'une résolution de l'assemblée générale de ses actionnaires délibérant selon la manière prévue pour la modification des Statuts.

2.3 Le conseil d'administration de la Société (le "Conseil d'Administration") est autorisé à changer l'adresse de la Société à l'intérieur de la commune du siège social statutaire.

2.4 Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert,

conservera la nationalité luxembourgeoise. Pareille décision de transfert du siège social sera prise par le Conseil d'Administration.

3. Objet.

3.1. La société a pour objet l'importation, l'exportation, la vente et l'achat de produits et accessoires se rapportant directement ou indirectement à l'automobile.

3.2. La société a encore pour objet tous actes, transactions, opérations généralement quelconques de nature mobilière, immobilière, civile, commerciale et financière, se rattachant directement ou indirectement à son objet social, ou qui peuvent favoriser l'extension et le développement, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

4. **Durée.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

Titre II - Capital

5. Capital social.

5.1. Le capital social souscrit est fixé à EUR 32.400.- (trente-deux mille quatre cents Euros), divisé en 100 (cent) actions d'une valeur nominale de EUR 324.- (trois cent vingt-quatre Euros) chacune.

5.2. Le capital souscrit de la société peut être augmenté ou réduit par décisions de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

5.3. La société peut procéder au rachat de ses propres actions sous les conditions prévues par la loi.

6. **Nature des actions.** Les actions sont, en principe, nominatives ou au porteur à la demande des actionnaires et dans le respect des conditions légales.

7. **Versements.** Les versements à effectuer sur les actions non entièrement libérées lors de leur souscription pourront se faire aux dates et aux conditions que le conseil d'administration déterminera de temps à autres. Tout versement appelé s'impute à parts égales sur l'ensemble des actions qui ne sont pas entièrement libérées.

Titre III - Administrateurs, Conseil d'administration, Réviseurs d'entreprises

8. Conseil d'administration.

8.1 En cas de pluralité d'actionnaires, la Société doit être administrée par un Conseil d'Administration composé de trois membres au moins (chacun un "Administrateur"), actionnaires ou non.

8.2 Si la Société est établie par un actionnaire unique ou si à l'occasion d'une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que la Société a seulement un actionnaire restant, la Société doit être administrée par un Conseil d'Administration consistant soit en un Administrateur (L'"Administrateur Unique") jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires constatant l'existence de plus d'un actionnaire ou par au moins trois Administrateurs. Une société peut être membre du Conseil d'Administration ou peut être l'Administrateur Unique de la Société. Dans un tel cas, le Conseil d'Administration ou l'Administrateur unique nommera ou confirmera la nomination de son représentant permanent en conformité avec la Loi de 1915.

8.3 Les Administrateurs ou l'Administrateur Unique sont nommés par l'assemblée générale des actionnaires pour une période n'excédant pas six ans et sont rééligibles. Ils peuvent être révoqués à tout moment par l'assemblée générale des actionnaires. Ils restent en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs soient nommés. Les Administrateurs élus sans indication de la durée de leur mandat, seront réputés avoir été élus pour un terme de six ans.

8.4 En cas de vacance du poste d'un administrateur pour cause de décès, de démission ou autre raison, les administrateurs restants nommés de la sorte peuvent se réunir et pourvoir à son remplacement, à la majorité des votes, jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires portant ratification du remplacement effectué.

9. Réunions du conseil d'administration.

9.1 Le Conseil d'Administration élira parmi ses membres un président (le "Président"). Le premier Président peut être nommé par la première assemblée générale des actionnaires. En cas d'empêchement du Président, il sera remplacé par l'Administrateur élu à cette fin parmi les membres présents à la réunion.

9.2 Le Conseil d'Administration se réunit sur convocation du Président ou d'un Administrateur. Lorsque tous les Administrateurs sont présents ou représentés, ils pourront renoncer aux formalités de convocation.

9.3 Le Conseil d'Administration ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée par procuration.

9.4 Tout Administrateur est autorisé à se faire représenter lors d'une réunion du Conseil d'Administration par un autre Administrateur, pour autant que ce dernier soit en possession d'une procuration écrite. Un Administrateur peut également désigner par téléphone un autre Administrateur pour le représenter. Cette désignation devra être confirmée par une lettre écrite.

9.5 Toute décision du Conseil d'Administration est prise à la majorité simple des votes émis. En cas de partage, la voix du Président est prépondérante.

9.6 L'utilisation de la vidéo conférence et de conférence téléphonique est autorisée pour autant que chaque participant soit en mesure de prendre activement part à la réunion, c'est à dire notamment d'entendre et d'être entendu par tous

les autres Administrateurs participant et utilisant ce type de technologie, seront réputés présents à la réunion et seront habilités à prendre part au vote via le téléphone ou la vidéo.

9.7 Des résolutions du Conseil d'Administration peuvent être prises valablement par voie circulaire si elles sont signées et approuvées par écrit par tous les Administrateurs personnellement (résolution circulaire). Cette approbation peut résulter d'un seul ou de plusieurs documents séparés transmis par fax ou e-mail. Ces décisions auront le même effet et la même validité que des décisions votées lors d'une réunion du Conseil d'Administration, dûment convoqué. La date de ces résolutions doit être la date de la dernière signature.

9.8 Les votes pourront également s'exprimer par tout autre moyen généralement quelconque tels que fax, e-mail ou par téléphone, dans cette dernière hypothèse, le vote devra être confirmé par écrit.

9.9 Les procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration sont signés par tous les membres présents aux séances. Des extraits seront certifiés par le président du Conseil d'Administration ou par deux Administrateurs.

10. Pouvoirs généraux du conseil d'administration.

10.1 Le Conseil d'Administration ou l'Administrateur Unique est investi des pouvoirs les plus larges de passer tous actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société. Tous pouvoirs que la loi ne réserve pas expressément à l'assemblée générale des actionnaires sont de la compétence du Conseil d'Administration.

10.2 Le Conseil d'Administration ou l'Administrateur Unique de la Société est habilité à créer un ou plusieurs compartiments, correspondant aux actifs de la Société financés avec les produits d'une émission spécifique de titres par la Société et correspondant chacun à une partie distincte du patrimoine de la Société et le Conseil d'Administration est autorisé à transmettre, céder et disposer des actifs de la Société conformément à la Loi Titrisation.

11. Délégation de pouvoirs.

11.1 Le Conseil d'Administration ou l'Administrateur Unique pourra déléguer ses pouvoirs relatifs à la gestion journalière des affaires de la Société et à la représentation de la Société pour la conduite journalière des affaires, à un ou plusieurs membres du Conseil d'Administration, directeurs, gérants et autres agents, associés ou non, agissant à telles conditions et avec tels pouvoirs que le Conseil déterminera.

11.2 Le Conseil d'Administration ou l'Administrateur Unique pourra également conférer tous pouvoirs et mandats spéciaux à toutes personnes qui n'ont pas besoin d'être Administrateurs, nommer et révoquer tous fondés de pouvoirs et employés, et fixer leurs émoluments.

12. Représentation de la société. Envers les tiers, en toutes circonstances, la Société sera engagée, en cas d'Administrateur Unique, par la signature unique de son Administrateur Unique ou, en cas de pluralité d'administrateurs, par la signature conjointe de deux administrateurs ou par la signature unique de toute personne à qui le pouvoir de signature aura été délégué par deux Administrateurs ou par l'Administrateur Unique de la Société, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

13. Commissaire aux comptes.

14.1. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale.

14.2. La durée du mandat de commissaire est fixée par l'assemblée générale. Elle ne pourra cependant dépasser six années.

Titre V - Assemblée générale des actionnaires

14. Pouvoirs de l'assemblée générale des actionnaires.

14.1 S'il y a seulement un actionnaire, l'actionnaire unique assure tous les pouvoirs conférés à l'assemblée générale des actionnaires et prend les décisions par écrit.

14.2 En cas de pluralité d'actionnaires, l'assemblée générale des actionnaires représente tous les actionnaires de la Société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour ordonner, exécuter ou ratifier tous les actes relatifs à l'activité de la Société.

14.3 Toute assemblée générale sera convoquée par voie de lettres recommandées envoyées à chaque actionnaire nominatif au moins quinze jours avant l'assemblée. Lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés et s'ils déclarent avoir pris connaissance de l'agenda de l'assemblée, ils pourront renoncer aux formalités préalables de convocation ou de publication.

14.4 Un actionnaire peut être représenté à l'assemblée générale des actionnaires en nommant par écrit (ou par fax ou par e-mail ou par tout moyen similaire) un mandataire qui ne doit pas être un actionnaire et est par conséquent autorisé à voter par procuration.

14.5 Les actionnaires sont autorisés à participer à une assemblée générale des actionnaires par visioconférence ou par des moyens de télécommunications permettant leur identification et sont considérés comme présent, pour les conditions de quorum et de majorité. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à l'assemblée dont les délibérations sont retransmises de façon continue.

14.6 Sauf dans les cas déterminés par la loi ou les Statuts, les décisions prises par l'assemblée ordinaire des actionnaires sont adoptées à la majorité simple des voix, quelle que soit la portion du capital représentée.

14.7 Une assemblée générale extraordinaire des actionnaires convoquée aux fins de modifier une disposition des Statuts ne pourra valablement délibérer que si au moins la moitié du capital est présente ou représentée et que l'ordre du jour indique les modifications statutaires proposées.

14.8 Cependant, la nationalité de la Société peut être changée et l'augmentation ou la réduction des engagements des actionnaires ne peuvent être décidés qu'avec l'accord unanime des actionnaires et sous réserve du respect de toute autre disposition légale.

15. Lieu et Date de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires.

15.1 L'assemblée générale annuelle des actionnaires se réunit chaque année dans la Ville de Luxembourg, à l'endroit indiqué dans les convocations le troisième jeudi du mois de mai à 11.00 heures.

15.2 Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale a lieu le premier jour ouvrable suivant.

16. Autres assemblées générales. Tout Administrateur peut convoquer d'autres assemblées générales. Une assemblée générale doit être convoquée sur la demande d'actionnaires représentant le cinquième du capital social.

17. Votes. Chaque action donne droit à une voix. Un actionnaire peut se faire représenter à toute assemblée générale des actionnaires, y compris l'assemblée générale annuelle des actionnaires, par une autre personne désignée par écrit.

Titre VI - Année sociale, Répartition des bénéfices

18. Année sociale.

18.1 L'année sociale commence le premier janvier et fini le trente et un décembre de chaque année.

18.2 Le Conseil d'Administration établit le bilan et le compte de profits et pertes. Il remet les pièces avec un rapport sur les opérations de la Société, un mois au moins avant l'assemblée générale ordinaire des actionnaires, aux réviseurs d'entreprises qui commenteront ces documents dans leur rapport.

19. Répartition des bénéfices.

19.1 Chaque année cinq pour cent au moins des bénéfices nets sont prélevés pour la constitution de la réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve aura atteint dix pour cent du capital social.

19.2 Après dotation à la réserve légale, l'assemblée générale des actionnaires décide de la répartition et de la distribution du solde des bénéfices nets.

19.3 Le Conseil d'Administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

Titre VII - Dissolution, Liquidation

20. Dissolution, Liquidation.

20.1 La Société peut être dissoute par une décision de l'assemblée générale des actionnaires, délibérant dans les mêmes conditions que celles prévues pour la modification des Statuts.

20.2 Lors de la dissolution de la Société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, nommés par l'assemblée générale des actionnaires.

20.3 A défaut de nomination de liquidateurs par l'assemblée générale des actionnaires, les Administrateurs ou l'Administrateur Unique seront considérés comme liquidateurs à l'égard des tiers.

Titre VIII - Loi applicable

21. Loi applicable. La loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents Statuts.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: R. UHL, F. NOEL, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 18 mai 2010. Relation: LAC/2010/21895. Reçu soixante-quinze euros (75.- €).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur sa demande.

Luxembourg, le 20 mai 2010.

Référence de publication: 2010064425/235.

(100079917) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juin 2010.

SOF-VII European Sub-Holdings I, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 111.220.

—
Par résolutions signées en date du 7 mai 2010, l'associé unique a pris les décisions suivantes:

1. acceptation de la démission de Michael Murphy, avec adresse professionnelle au 7 A, Rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, de son mandat de gérant avec effet immédiat

2. nomination de Thierry Drinka, avec adresse professionnelle au 6, rue Julien Vesque, L-2668 Luxembourg, au mandat de gérant avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 31 mai 2010.

Référence de publication: 2010062990/15.

(100078018) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juin 2010.

SOF-VII European Sub-Holdings I, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 111.220.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 28 mai 2010.

Référence de publication: 2010062991/11.

(100078109) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juin 2010.

Morgan Stanley Global Fund Derivatives Hedge Holdings Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 35.000,00.

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.
R.C.S. Luxembourg B 153.208.

—
STATUTES

In the year two thousand and ten, on the fourteenth day of May
Before Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

THERE APPEARED

MSDW Offshore Equity Services Inc, registered under number 2939007 and having its registered address of The Corporation Trust Company, Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, DE 19801, USA (the Shareholder),

hereby represented by Lucile Arnoux, lawyer, professionally residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal.

The power of attorney from the Shareholder, after having been signed ne varietur by the proxy holder acting in the name and on behalf of the Shareholder and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The Shareholder, represented as stated above, has requested the undersigned notary to record the following articles of association of a public limited liability company (société anonyme), which it hereby declares to establish as follows:

1.

2. Form and Name

2.1 There exists a public limited liability company (société anonyme) under the name of "Morgan Stanley Global Fund Derivatives Hedge Holdings Luxembourg S.A." (the Company).

2.2 The Company may have one shareholder (the Sole Shareholder) or several shareholders. The Company will not be dissolved by the death, suspension of civil rights, insolvency, liquidation or bankruptcy of the Sole Shareholder.

2.3 If the Company has a Sole Shareholder, any reference in the articles of association of the Company (the Articles) to:

- (i) the shareholders shall be a reference to the Sole Shareholder; and
- (ii) the decisions taken, powers exercised or convening of the general meeting of the shareholders of the Company (the General Meeting) shall be a reference to the decisions taken, powers exercised, or convening of the Sole Shareholder.

3. Registered office

3.1 The registered office of the Company is established in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred:

- (i) within the boundaries of the municipality of the registered office by a resolution of the board of directors of the Company (the Board) or, as the case may be, the sole director of the Company (the Sole Director); and
- (ii) outside the boundaries of the municipality of the registered office by a resolution of the General Meeting, adopted in the manner required for amendments of the Articles, as provided for in article 18 below.

3.2 The Company may set up branches, offices, administrative centres and agencies wherever it shall deem fit, either within or outside the Grand Duchy of Luxembourg.

3.3 Where the Board or, as the case may be, the Sole Director determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between the registered office and persons abroad, the registered office of the Company may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances. Such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office abroad, will remain a company governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg.

4. Duration

4.1 The Company is formed for an unlimited duration.

4.2 The Company may be dissolved, at any time, by a resolution of the General Meeting, adopted in the manner required for amendments of the Articles, as provided for in article 18 below.

5. Corporate purpose

5.1 The purpose of the Company is to carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the acquisition of participations in Luxembourg and foreign companies, in any form whatsoever, and the administration, management, control and development of those participations.

5.2 The Company may use its funds to establish, manage, develop and dispose of its assets as they may be composed from time to time, to acquire, invest in and dispose of any kinds of property, tangible and intangible, movable and immovable, and namely but not limited to, its portfolio of securities of whatever origin, to participate in the creation, acquisition, management, development and control of any enterprise, to acquire, by way of investment, subscription, underwriting or option, securities, to realise them by way of sale, transfer, exchange or otherwise and to develop them.

5.3 The Company may borrow in any form whatsoever. It may enter into any type of loan agreements, issue notes, bonds, debentures and any kind of debt or equity securities (whether convertible or not) including under one or more issuance programmes. The Company may lend funds, including the proceeds of any borrowing and/or issues of securities, to its subsidiaries, affiliated companies or any company which forms part of the same group of companies as the Company.

5.4 The Company may also give guarantees and grant security in favour of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any company which forms part of the same group of companies as the Company. The Company may further pledge, transfer, encumber or otherwise create security over some or all of its assets.

5.5 The Company may carry out any commercial, industrial, financial, personal and real estate operations or transactions which are directly or indirectly connected with its corporate purpose or which may favour its development.

6. Share capital

6.1 The share capital of the Company is set at EUR 35,000 (thirty-five thousand Euro), represented by 35,000 (thirty-five thousand) shares, having a nominal value of EUR 1 (one Euro) each (the Shares).

6.2 The share capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the General Meeting, adopted in the manner required for amendments of the Articles, as provided for in article 18 below.

7. Shares

7.1 The Shares shall be in registered form (actions nominatives) and will remain in registered form.

7.2 Each Share entitles to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of Shares in existence.

7.3 A share register will be kept at the registered office of the Company, where it will be available for inspection by any shareholder of the Company. Such register shall set forth the name of each shareholder, its residence or elected domicile, the number of Shares held by it, the amounts paid in on such Shares, the transfer(s) of Shares and the dates of such transfer(s). The ownership of the Shares will be established by the entry in the share register.

7.4 Certificates of these entries may be issued to the shareholders at their request and such certificates, if any, will be signed by the chairman of the Board (the Chairman), by any other two members of the Board or, as the case may be, by the Sole Director.

7.5 The Company will recognise only one holder per Share. In case a Share is held by more than one person, the Company has the right to suspend the exercise of all rights attached to that Share until one person has been appointed as sole owner in relation to the Company. The same rule shall apply in the case of conflict between an usufruct holder (usufruitier) and a bare owner (nu-proprétaire) or between a pledgor and a pledgee.

7.6 The Company may redeem its own Shares within the limits set forth by law.

8. Transfers of Shares

8.1 The transfer(s) of Shares shall be effected by a written declaration of transfer entered in the share register of the Company, such declaration of transfer to be executed by the transferor and the transferee or by persons holding suitable powers of attorney, or in accordance with the provisions applying to the transfer of claims provided for in article 1690 of the Luxembourg civil code.

8.2 The Company may also accept as evidence of transfer of Shares other instruments of transfer evidencing the consent of the transferor and the transferee satisfactory to the Company.

9. Management

9.1 For so long as the Company has a Sole Shareholder, the Company may be managed by a Sole Director (who does not need to be the Sole Shareholder).

9.2 Where the Company has several shareholders, the Company shall be managed by the Board, composed of at least three directors (who do not need to be shareholders of the Company).

9.3 The directors of the Company shall be appointed by the General Meeting for terms not exceeding six years, renewable. The General Meeting shall also determine the number of directors and their remuneration (if any). A director may be removed with or without cause and/or replaced, at any time, by the General Meeting.

9.4 Where a legal person is appointed as director of the Company (the Legal Entity), the Legal Entity must designate a natural person as its permanent representative (représentant permanent) to exercise that duty in the name and on behalf of the Legal Entity.

9.5 In the event of vacancy in the office of a director because of resignation, death, retirement or otherwise, the remaining directors, if any, may elect, by a majority vote, a director to fill such vacancy until the next General Meeting. In the absence of any remaining directors, the auditor shall promptly request the General Meeting to appoint new directors.

10. Meetings of the Board

10.1 The Board shall appoint the Chairman among its members. It may appoint a secretary (who does not need to be a director) who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the Board. The Chairman will preside at all meetings of the Board and at any General Meeting. In his/her/its absence, the other members of the Board or the General Meeting, as the case may be, will appoint another person as chairman pro tempore who will preside at the relevant meeting by a simple majority vote of the directors or shareholders present or represented at such meeting.

10.2 The Board shall meet upon call by the Chairman or any other two directors.

10.3 Written notice of any meeting of the Board shall be given to all the directors at least forty-eight (48) hours in advance of the date set for such meeting, except in circumstances of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth briefly in the convening notice of the meeting of the Board. The notice will include the place, the date and the agenda of the business to be transacted at the meeting.

10.4 No such written notice is required if all the members of the Board are present or represented during the meeting and if they agree to waive convening notices. The written notice may be waived by the consent in writing, whether in original, by telefax, or e-mail to which an electronic signature is affixed, of each member of the Board. Separate written notice shall not be required for meetings that are held at times and places determined in a schedule previously adopted by resolution of the Board.

10.5 Any member of the Board may act at any meeting of the Board by appointing in writing, whether in original, by telefax, or e-mail to which an electronic signature is affixed, another director as its/his/her proxy. A director may represent more than one of its/his/her colleagues, under the condition however that at least two directors attend the relevant meeting.

10.6 The Board may validly debate and take decisions only if at least the majority of its members is present or represented. Resolutions of the Board are taken by the majority of the members present or represented.

10.7 Each director will have one vote. In case of a tied vote, the Chairman shall have a casting vote.

10.8 Any director may participate in a meeting of the Board by conference call, video conference or similar means of communications equipment whereby (i) the directors attending the meeting can be identified, (ii) all persons participating in the meeting can hear and speak to each other, (in) the transmission of the meeting is performed on an on-going basis

and (iv) the directors can properly deliberate. Participating in a meeting by such means shall constitute presence in person at such meeting. A meeting of the Board held by such means of communication will be deemed to be held in Luxembourg.

10.9 Notwithstanding the foregoing, resolutions of the Board may also be passed in writing. Such resolutions shall consist of one or several documents containing the resolutions which are signed, manually or electronically by means of an electronic signature, by each director (the Written Resolutions). The date of the Written Resolutions shall be the date of the last signature of a director on the Written Resolutions.

10.10 Article 9 does not apply in case the Company is managed by a Sole Director.

11. Minutes of meetings of the Board or written resolutions of the Sole Director

11.1 The resolutions passed by the Sole Director shall be documented in writing and shall be signed by the Sole Director.

11.2 The minutes of any meeting of the Board shall be signed by the Chairman (or as the case may be, by the chairman pro tempore who presided at the relevant meeting), by the secretary of the Board (if any), by any two members of the Board present at such meeting or as the Board may from time to time determine.

11.3 Copies or extracts of such minutes to be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the Chairman, by the secretary of the Board (if any), by any two members of the Board or by the Sole Director, as the case may be.

12. Powers of the Board or the Sole Director. The Board or, as the case may be, the Sole Director is vested with the broadest powers to perform or cause to be performed all acts of disposition and administration in the Company's interest. All powers not expressly reserved to the General Meeting by the Law or by the Articles fall within the competence of the Board, or, as the case may be, the Sole Director.

13. Delegation of powers

13.1 The Board or, as the case may be, the Sole Director may delegate the day-to-day management of the business of the Company and the power to represent the Company with respect thereto to one or more person(s) (who do not need to be shareholder(s) or member(s) of the Board).

13.2 The Board or, as the case may be, the Sole Director may, where required by applicable law, appoint a person (who does not need to be a shareholder or a member of the Board) as its permanent representative at the level of any entity in which the Company is appointed as director, manager or similar function. This permanent representative will act with all discretion, but in the name and on behalf of the Company, and may individually bind the Company in its capacity as director, manager, or similar function of any such entity.

13.3 The Board or, as the case may be, the Sole Director may also delegate its powers for specific tasks to one or more ad hoc agent(s) and determine the relevant terms and conditions of this delegation of powers.

14. Binding signatures. The Company shall be bound towards third parties in all matters by the sole signature of the Sole Director or, as the case may be, by the joint signatures of any two members of the Board. The Company shall further be bound by the sole or joint signature(s) of any person(s) to whom specific signatory power has been granted by the Board or, as the case may be, the Sole Director, but only within the limits of such power. Within the boundaries of the day-to-day management, the Company will be bound by the sole signature of the person appointed to that effect in accordance with the first paragraph of article 12 above.

15. Conflict of interests

15.1 No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the fact that any director or officer of the Company is interested in, or is a director, associate, officer or employee of such other company or firm.

15.2 Any director or officer of the Company who serves as director, associate, officer or employee of any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, solely by reason of such affiliation with such other company or firm, be prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

15.3 In the event that any director of the Company may have any personal and opposite interest to the interest of the Company in any transaction involving the Company, such director shall disclose to the Board the existence of such personal and opposite interest and shall not participate in the deliberation of the Board relating to any such transaction. Such transaction, and the existence of such director's interest therein, shall be reported to the next following General Meeting.

15.4 In case of a Sole Director, the transactions entered into between the Company and the Sole Director and in which the Sole Director has an opposite interest to the interest of the Company shall be set forth in minutes which will be presented to the next following General Meeting.

15.5 The two preceding paragraphs do not apply to transactions made in the ordinary course of business of the Company which are entered into on arm's length terms.

16. Indemnification

16.1 The Company may, subject to applicable law, indemnify any director or officer and his heirs, executors and administrators, against expenses reasonably incurred by him/her/it in connection with any action, suit or proceeding to which he/her/it may be made a party by reason of him/her/it being or having been a director or officer of the Company or, at his/her/its request, of any other corporation of which the Company is a shareholder or creditor and from which he/she/it is not entitled to be indemnified, except in relation to matters as to which he/her/it shall be finally adjudged in such action, suit or proceeding to be liable for gross negligence or misconduct.

16.2 In the event of a settlement, indemnification shall be provided only in connection with such matters covered by the settlement as to which the Company is advised by counsel that the person to be indemnified did not commit such a breach of duty. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights to which he/she/it may be entitled.

17. Powers of the General Meeting or of the Sole Shareholder

17.1 As long as the Company has a Sole Shareholder, the Sole Shareholder assumes all powers conferred to the General Meeting.

17.2 In case the Company has several shareholders, any regularly constituted General Meeting shall represent the entire body of shareholders of the Company.

18. Annual General meeting - Other General Meetings.

18.1 The annual General Meeting shall be held at the address of the registered office of the Company or at such other place in the municipality of the registered office as may be specified in the convening notice of the meeting, on the fourteenth day of March of each year at 3:00 pm CET. If such day is not a business day for banks in the Grand Duchy of Luxembourg, the annual General Meeting shall be held on the next following business day.

18.2 The annual General Meeting may be held abroad if, in the absolute and final judgment of the Board or, as the case may be, the Sole Director, exceptional circumstances so require.

18.3 Other General Meetings may be held at such place and time as may be specified in the respective convening notices of the meeting.

19. Notice, quorum, convening notices, powers of attorney and vote

19.1 The convening notice formalities and quorum provided for by law shall govern the notice for, and the conduct of the General Meetings, unless otherwise provided herein.

19.2 Convening notices for each General Meeting shall include the place, the date and the agenda of the business to be transacted at the meeting.

19.3 If all the shareholders of the Company are present or represented at a General Meeting, the meeting may be held without prior notice if all the shareholders agree to waive convening notices.

19.4 The Board or, as the case may be, the Sole Director, as well as the statutory auditors, if any, may convene a General Meeting. They shall be obliged to convene it so that it is held within a period of one month, if shareholders representing at least one tenth of the share capital of the Company require it in writing, with an indication of the agenda. One or more shareholders representing at least one tenth of the share capital of the Company may require the addition of one or more items on the agenda of any General Meeting. This request must be addressed to the Company at least 5 (five) days before the relevant General Meeting.

19.5 Convening notices for every General Meeting shall take the form of announcements published twice, with a minimum interval of eight days, and eight days before the meeting, in the Luxembourg Official Gazette (Memorial) and in a Luxembourg newspaper. Notices by mail shall be sent eight days before the General Meeting to registered shareholders.

19.6 Notwithstanding the preceding paragraph, where all the Shares are in registered form, the convening notices may be made by registered letters only.

19.7 Each Share is entitled to one vote.

19.8 Except as otherwise required by law or by the Articles, resolutions at a duly convened General Meeting will be passed by a simple majority of the votes cast by the shareholders present or represented at the meeting.

19.9 However, resolutions to alter the Articles may only be adopted in a General Meeting where at least one half of the share capital is represented and the agenda indicates the proposed amendments to the Articles and, as the case may be, the text of those which concern the corporate purpose or the form of the Company. If the first of these conditions is not satisfied, a second General Meeting may be convened, in the manner prescribed by the Articles, by means of notices published twice, at fifteen days interval at least and fifteen days before the General Meeting in the Official Journal (Memorial) and in two Luxembourg newspapers. Such convening notice shall reproduce the agenda and indicate the date and the results of the previous General Meeting. The second General Meeting shall validly deliberate regardless of the proportion of the share capital of the Company present or represented. At both General Meetings, resolutions, in order to be adopted, must be carried by at least two-thirds of the votes cast by the shareholders present or represented at the relevant General Meeting. Votes relating to Shares for which the shareholder did not participate in the vote, abstain from voting, cast a blank (bland) or spoilt (nul) vote are not taken into account to calculate the majority.

19.10 The nationality of the Company may be changed and the commitments of its shareholders may be increased only with the unanimous consent of the shareholders and bondholders (if any) of the Company.

19.11 A shareholder may act at any General Meeting by appointing another person (who does not need to be a shareholder) as its proxy in writing whether in original, by telefax, or e-mail to which an electronic signature is affixed.

19.12 The shareholders may vote in writing (by way of a voting bulletin) on resolutions submitted to the General Meeting provided that the written voting bulletins include (i) the name, first name, address and the signature of the relevant shareholder, (ii) the indication of the Shares for which the shareholder will exercise such right, (iii) the agenda as set forth in the convening notice and (iv) the voting instructions (approval, refusal, abstention) for each point of the agenda. In order to be taken into account, the original voting bulletins must be received by the Company forty-eight (48) hours before the relevant General Meeting.

19.13 Any shareholder may participate in a General Meeting by conference call, video conference or similar means of communications equipment whereby (i) the shareholders attending the meeting can be identified, (ii) all persons participating in the meeting can hear and speak to each other, (iii) the transmission of the meeting is performed on an on-going basis and (iv) the shareholders can properly deliberate, and participating in a meeting by such means shall constitute presence in person at such meeting.

19.14 The Chairman shall preside the General Meeting. If the Chairman is not present in person, the shareholders will, before starting any deliberation, elect a chairman pro tempore for the relevant General Meeting. The chairman of the relevant General Meeting shall appoint a secretary and the shareholders shall appoint a scrutineer. The chairman, the secretary and the scrutineer of the relevant General Meeting form the bureau of the General Meeting.

19.15 The minutes of the General Meeting will be signed by the members of the bureau of the General Meeting and by any shareholder who wishes to do so. Resolutions taken by the Sole Shareholder shall be documented in writing and shall be signed by the members of the bureau and/or by the Sole Shareholder.

19.16 However, in case decisions of the General Meeting have to be certified, copies or extracts for use in court or elsewhere must be signed by the Chairman, by the secretary of the Board (if any), by any two members of the Board or by the Sole Director, as the case may be.

20. Auditor(s)

20.1 The operations of the Company shall be supervised by one or several statutory auditor(s) (commissaire(s) aux comptes), or, where required by law, an independent external auditor (réviseur d'entreprises). The statutory auditor(s) shall be elected for a term not exceeding six years, renewable.

20.2 The statutory auditor(s) will be appointed by the General Meeting which will determine their number and remuneration (if any) and term of office. The statutory auditor(s) may be removed with or without cause and/or replaced, at any time, by the General Meeting.

20.3 If the conditions of article 69 (in combination with article 35) of the law of 19 December 2002 on the Trade and Companies Register and on the accounting and financial accounts of companies (the Law of 19 December 2002) are met, the operations of the Company shall be supervised by one or several independent auditor(s) (réviseur(s) d'entreprises). The external auditor(s) shall be appointed by the General Meeting in accordance with article 69 of the Law of 19 December 2002. The General Meeting will determine their number, their remuneration and the term of their office.

21. Accounting year. The accounting year of the Company begins on 1 January and ends on 31 December of each year.

22. Annual accounts

22.1 Each year, at the end of the financial year, the Board or, as the case may be, the Sole Director will draw up the annual accounts of the Company in accordance with the relevant provisions of the law of 19 December 2002.

22.2 At the latest one month prior to the annual General Meeting, the Board or, as the case may be, the Sole Director will submit the annual accounts of the Company together with its report and such other documents as may be required by law to the auditor(s) of the Company who will thereupon draw up its/their report.

22.3 At the latest 15 (fifteen) days prior to the annual General Meeting, the annual accounts of the Company, the reports of the Board or, as the case may be, the Sole Director and of the auditor(s) of the Company and such other documents as may be required by law shall be made available at the registered office of the Company for inspection by the shareholders during regular business hours.

23. Allocation of profits

23.1 From the annual net profits of the Company, 5% (five per cent) shall be allocated to the legal reserve. This allocation shall cease to be required as soon as the legal reserve amounts to 10% (ten per cent) of the share capital of the Company, but shall be compulsory again if the legal reserve falls below such 10% threshold.

23.2 The General Meeting shall determine how the remainder of the annual net profits shall be disposed of and it may decide to pay dividends from time to time within the limits of the Law.

23.3 The dividends may be paid in Euro or any other currency and at such places and times as may be determined by the Board or, as the case may be, the Sole Director.

23.4 The Board or, as the case may be, the Sole Director may decide to pay interim dividends under the conditions and within the limits laid down in the Law.

24. Dissolution and liquidation. The Company may be dissolved, at any time, by a resolution of the General Meeting, adopted in the manner required for amendment of the Articles, as prescribed in article 17 above. In the event of a dissolution of the Company, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators (who may be natural persons or legal entities) appointed by the General Meeting deciding such liquidation. Such General Meeting shall also determine the powers and the remuneration of the liquidator(s).

25. Applicable Law. All matters not expressly governed by the Articles shall be determined in accordance with the Law.

Transitory provisions

The first business year of the Company begins on the date hereof and ends on 31 December 2010.

The first annual General Meeting will be held within 18 months of the date of incorporation of the Company.

Subscription - Payment

The Articles having thus been established, the Shareholder, represented as stated above, hereby declares that it subscribes to all the 35,000 (thirty-five thousand) shares representing the total share capital of the Company amounting to EUR 35,000 (thirty-five thousand Euro).

All these shares have been fully paid-up by the Shareholder by means of a payment in cash, so that the sum of EUR 35,000 (thirty-five thousand Euro) is from now on at the free disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary.

Statement - Costs

The notary executing this deed declares that the conditions prescribed by articles 26, 26-3 and 26-5 of the Law have been fulfilled and expressly bears witness to their fulfilment. Further, the notary executing this deed confirms that the Articles comply with the provisions of article 27 of the Law.

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated to be approximately EUR 1.400.- (one thousand four hundred euro).

Resolutions of the shareholder

Immediately after the incorporation of the Company, the Shareholder, representing the entire share capital of the Company, has taken the following resolutions:

(1) The Shareholder resolves to set the number of directors of the Company at 4, constituting therefore the board of directors of the Company.

(2) The Shareholder resolves to appoint the following persons as directors of the Company, effective as of the date of incorporation of the Company:

1. Mr David Marie Saigne, Trust Officer, born on 10th April 1977 in Paris (France) and residing at Le Dôme, 2nd Floor, 2 - 8, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg;

2. Mr Saphia Boudjani, Legal Trust Officer, born on 4th March 1979 in Metz (France) and residing at Le Dôme, 2nd Floor, 2 - 8, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg;

3. Mr Joe Anthony Solan, Financial Engineering, born on 2nd November 1969 in Washington D.C. (USA) and residing at 1585 Broadway, New York, NY 10036, USA; and

4. Mr Patrick McAllister, Manager, born on 20th November 1958 in Roswell, New Mexico (USA) and residing at 1585 Broadway, New York, NY 10036, USA.

(3) The Shareholder resolves to appoint Deloitte S.A., a public limited liability company (société anonyme) incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 560, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, B.P. 1173, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies register under number B. 67.895, effective as of the date of incorporation of the Company, as statutory auditor (commissaire aux comptes) of the Company;

(4) The Shareholder resolves that the terms of office of the directors and of the statutory auditor of the Company will expire after the annual General Meeting to be held in 2011; and

(5) The Shareholder resolves to set the registered office of the Company at 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that at the request of the Shareholder (i) the present deed is worded in English, followed by a French version and (ii) in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version shall prevail.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the attorney-in-fact of the Shareholder, the attorney-in-fact of the Shareholder signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède

L'an deux mille dix, le quatorze mai,

par-devant Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

A COMPARU:

MSDW Offshore Equity Services Inc, immatriculée sous le numéro 2939007 et ayant son siège social à The Corporation Trust Company, Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, DE 19801, USA (l'Associé),

ici représentée par Lucile Arnoux, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

La procuration de l'Associé, après avoir été paraphée ne varietur par la mandataire agissant au nom et pour le compte de l'Associé et par le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise en même temps que celui-ci aux formalités de l'enregistrement.

L'Associé, représenté tel que mentionné ci-dessus, a requis le notaire instrumentant d'arrêter les statuts d'une société anonyme qu'elle déclare établir comme suit:

1. Forme et dénomination

1.1 Il est établi une société anonyme sous la dénomination de "Morgan Stanley Global Fund Derivatives Hedge Holdings Luxembourg S.A." (la Société).

1.2 La Société peut avoir un associé unique (l'Associé Unique) ou plusieurs actionnaires. La Société n'est pas dissoute par le décès, la suspension des droits civiques, la faillite, la liquidation ou la banqueroute de l'Associé Unique.

1.3 Si la Société n'a qu'un Associé Unique, toute référence dans les statuts de la Société (les Statuts) aux:

(i) actionnaires sera une référence à l'Associé Unique; et

(ii) décisions adoptées, pouvoirs exercés ou convocations à l'assemblée générale des actionnaires de la Société (l'Assemblée Générale) sera une référence aux décisions adoptées, pouvoirs exercés, ou convocations de l'Associé Unique.

2. Siège social

2.1 Le siège social de la Société est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré:

(i) dans les limites de la commune du siège social par décision du conseil d'administration de la Société (le Conseil) ou, selon le cas, par une décision de l'administrateur unique de la Société (l'Administrateur Unique); et

(ii) en dehors des limites de la commune du siège social par une décision de l'Assemblée Générale, adoptée comme en matière modificative des Statuts, conformément à l'article 18 ci-dessous.

2.2 La Société peut établir des succursales, bureaux, centres administratifs et agences en tous lieux appropriés, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

2.3 Lorsque le Conseil ou, selon le cas, l'Administrateur Unique estime que des événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire sont survenus ou imminents et que ces événements sont de nature à compromettre les activités normales de la Société au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, le siège social de la Société pourra être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances extraordinaires. Une telle décision n'aura aucun effet sur la nationalité de la Société, qui nonobstant le transfert temporaire de son siège social, restera une société de droit luxembourgeois.

3. Durée

3.1 La Société est constituée pour une durée indéterminée.

3.2 La Société peut être dissoute, à tout moment, par une décision de l'Assemblée Générale, adoptée comme en matière modificative des Statuts, conformément à l'article 18 ci-dessous.

4. Objet social

4.1 L'objet de la Société est d'accomplir toutes les opérations concernant directement ou indirectement l'acquisition de participations dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères, sous quelque forme que ce soit, et l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

4.2 La Société peut utiliser ses fonds pour constituer, gérer, développer et disposer de ses avoirs tels qu'ils peuvent être composés de temps en temps, pour acquérir, investir dans et disposer de tous types de propriété, corporelle et incorporelle, mobilière et immobilière, et en particulier mais sans limitation, son portefeuille de titres de quelque origine que ce soit, pour participer à la création, l'acquisition, la gestion, le développement et le contrôle de toute entreprise, pour acquérir, par voie d'investissement, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, des titres, pour en disposer par voie de vente, transfert, échange ou autrement et pour les développer.

4.3 La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit. Elle peut être partie à un type de contrat de prêt et elle peut procéder à l'émission de titres, obligations, bons de caisse et tous titres de dettes (convertibles ou non) y compris sous un ou plusieurs programmes d'émissions. La Société peut accorder tous crédits, y compris le produit de prêts et/

ou émission de titres de dette à ses filiales, sociétés affiliées et/ou toute autre société qui fait partie du même groupe de sociétés que la Société.

4.4 La Société peut également consentir des garanties ou des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales, de sociétés affiliées ou de toute autre société qui fait partie du même groupe de sociétés que la Société. La Société peut en outre nantir, céder, grever de charges tout ou partie de ses avoirs ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur tout ou partie de ses avoirs.

4.5 La Société peut accomplir toutes les opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières et immobilières, se rapportant directement ou indirectement à son objet social ou susceptibles de favoriser son développement.

5. Capital social

5.1 Le capital social de la Société est fixé à 35.000 EUR (trente-cinq mille Euros), représenté par 35.000 (trente-cinq mille) actions, avec une valeur nominale de 1 EUR (un Euro) chacune (les Actions).

5.2 Le capital social de la Société peut être augmenté ou réduit par une décision de l'Assemblée Générale, adoptée comme en matière modificative des Statuts, conformément à l'article 18 ci-dessous.

6. Actions

6.1 Les Actions sont nominatives et resteront nominatives.

6.2 Chaque Action donne droit à une fraction des avoirs sociaux et des bénéfices de la Société proportionnellement au nombre d'Actions qui existent.

6.3 Un registre des actionnaires est tenu au siège social de la Société où il peut être consulté par tout actionnaire de ma Société. Ce registre contient le nom de tout actionnaire, sa résidence ou son domicile élu, le nombre d'Actions qu'il détient, le montant libéré pour chacune de ces Actions, ainsi que la mention des transferts des Actions et les dates de ces transferts. La propriété des Actions est établie par inscription dans ledit registre.

6.4 Des certificats constatant les inscriptions dans le registre des actionnaires peuvent être émis à leur demande, et s'ils sont émis, ils seront signés par le président du Conseil d'Administration (le Président), ou par deux autres membres du Conseil d'Administration ou, selon le cas, par l'Administrateur Unique.

6.5 La Société ne reconnaît qu'un seul propriétaire par Action. Dans le cas où une action appartient à plusieurs personnes, la Société a le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'au moment où une personne aura été désignée comme propriétaire unique vis-à-vis de la Société. La même règle s'appliquera en cas de conflit entre un usufruitier et un nu-propriétaire ou entre un créancier et un débiteur gagiste.

6.6 La Société peut racheter ses propres Actions dans les limites prévues par la loi.

7. Transferts des Actions

7.1 Le transfert des Actions peut se faire par une déclaration écrite de transfert inscrite au registre des Actionnaires de la Société, cette déclaration de transfert doit être signée par le cédant et le cessionnaire ou par des personnes détenant les pouvoirs de représentation nécessaires pour agir à cet effet ou, conformément aux dispositions de l'article 1690 du code civil luxembourgeois relatives à la cession de créances.

7.2 La Société peut également accepter comme preuve de transfert des Actions d'autres instruments de transfert, dans lequel les consentements du cédant et du cessionnaire sont établis, et jugés suffisants par la Société.

8. Administration de la Société

8.1 Tant que la Société n'a qu'un Associé Unique, la Société peut être administrée par un Administrateur Unique (qui ne doit pas nécessairement être l'Associé Unique).

8.2 Si la Société a plusieurs actionnaires, la Société sera administrée par le Conseil, composé d'au moins trois administrateurs (qui ne doivent pas nécessairement être actionnaires de la Société).

8.3 Les administrateurs de la Société seront désignés par l'Assemblée Générale pour un terme n'excédant pas six ans, renouvelable. L'Assemblée Générale déterminera également le nombre d'administrateurs et, le cas échéant, leur rémunération. Un administrateur peut être révoqué avec ou sans justification de cause et/ou remplacé, à tout moment, par l'Assemblée Générale.

8.4 Si une personne morale est désignée comme administrateur de la Société (le Personne Morale), la Personne Morale doit désigner une personne physique comme son représentant permanent pour exercer ce devoir au nom et pour le compte de la Personne Morale.

8.5 En cas de vacance d'un poste d'administrateur pour cause de démission, décès, retraite ou toute autre cause, les administrateurs restants, s'il y en a, peuvent élire, par un vote à la majorité, un administrateur qui occupera ce poste jusqu'à la prochaine Assemblée Générale. S'il n'y a plus d'administrateurs restants, le commissaire aux comptes demandera dans les plus brefs délais à l'Assemblée Générale de désigner de nouveaux administrateurs.

9. Réunions du Conseil

9.1 Le Conseil nommera le Président parmi ses membres. Il peut désigner un secrétaire (qui ne doit pas nécessairement être un administrateur) qui sera en charge de la conservation des procès-verbaux des réunions du Conseil. Le Président présidera toutes les réunions du Conseil et de l'Assemblée Générale. En son absence, les autres membres du Conseil ou

de l'Assemblée Générale, le cas échéant, nommeront une autre personne comme président pro tempore qui présidera la réunion en question, par un vote à la majorité simple des administrateurs ou des actionnaires présents ou représentés à la réunion en question.

9.2 Les réunions du Conseil sont convoquées par le Président ou par deux administrateurs.

9.3 Une convocation écrite à toute réunion du Conseil sera donnée à tous les administrateurs au moins quarante-huit (48) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés brièvement dans la convocation à la réunion du Conseil. La convocation indiquera le lieu, la date et l'ordre du jour de la réunion.

9.4 Une telle convocation écrite n'est pas requise si tous les membres du Conseil sont présents ou représentés lors de la réunion et déclarent renoncer à la convocation. Il peut aussi être renoncé à la convocation écrite par le consentement de chaque membre du Conseil donné par écrit soit en original, soit par télécopie ou par courriel muni d'une signature électronique. Une convocation écrite spéciale n'est pas requise pour une réunion du Conseil se tenant aux lieux et places prévus dans une résolution préalablement adoptée par le Conseil.

9.5 Tout membre du Conseil peut agir à une réunion du Conseil en désignant par écrit soit en original, soit par télécopie ou par courriel muni d'une signature électronique, un autre membre du Conseil comme son mandataire. Un administrateur peut représenter plus d'un de ses collègues, à la condition cependant qu'au moins deux administrateurs assistent à la réunion en question.

9.6 Le Conseil ne peut valablement délibérer et prendre des décisions que si la majorité au moins de ses membres est présente ou représentée. Les décisions du conseil sont adoptées à la majorité des voix des membres présents ou représentés.

9.7 Chaque administrateur aura une voix. Au cas où il existe une parité des votes, la voix du Président du Directoire est prépondérante.

9.8 Tout administrateur peut participer à une réunion du Conseil par conférence téléphonique, visioconférence ou par tout autre moyen de communication similaire grâce auquel (i) les administrateurs assistant à la réunion peuvent être identifiés, (ii) toute personne participant à la réunion peut entendre les autres participants et leur parler, (iii) la réunion du Conseil est retransmise en direct, et (iv) les membres du Conseil peuvent valablement délibérer. La participation à une réunion du Conseil par un tel moyen de communication équivaut à une participation en personne à une telle réunion. Une réunion du Conseil tenue par ces moyens de communication est considérée comme tenue à Luxembourg.

9.9 Nonobstant les dispositions qui précèdent, une décision du Conseil peut également être prise par voie circulaire. Une telle décision consistera en un seul ou plusieurs documents contenant les décisions et signés, manuellement ou électroniquement par une signature électronique, par tous les administrateurs (les Résolutions Circulaires). La date des Résolutions Circulaires est la date de la dernière signature d'un administrateur sur les Résolutions Circulaires.

9.10 L'Article 9 ne s'applique pas au cas où la Société est administrée par un Administrateur Unique.

10. Procès-verbaux des réunions du Conseil ou des résolutions écrites de l'Administrateur Unique

10.1 Les résolutions adoptées par l'Administrateur Unique seront documentées par écrit et signées par l'Administrateur Unique.

10.2 Les procès-verbaux de toute réunion seront signés par le Président (ou selon le cas, par le président pro tempore qui a présidé la réunion concernée), par le secrétaire du Conseil (le cas échéant), par deux membres du Conseil présents à cette réunion ou comme le Conseil peut le déterminer de temps en temps.

10.3 Les copies ou extraits de procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le Président, le secrétaire du Conseil (le cas échéant), par deux membres du Conseil ou par l'Administrateur Unique, selon le cas.

11. Pouvoirs du Conseil ou de l'Administrateur Unique. Le Conseil ou, selon le cas, l'Administrateur Unique est investi des pouvoirs les plus étendus pour accomplir ou faire accomplir tous les actes de disposition et d'administration dans l'intérêt de la Société. Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés à l'Assemblée Générale par la Loi ou par les Statuts sont de la compétence du Conseil, ou, selon le cas, de l'Administrateur Unique.

12. Délégation de pouvoirs

12.1 Le Conseil ou, selon le cas, l'Administrateur Unique peut déléguer la gestion journalière de la Société et le pouvoir de représenter la Société pour tout ce qui concerne la gestion journalière à une ou plusieurs personnes (qui ne doivent pas nécessairement être actionnaire ou membre du Conseil).

12.2 Le Conseil ou, selon le cas, l'Administrateur Unique peut, lorsque la loi applicable le requiert, nommer une personne (qui ne doit pas nécessairement être actionnaire ou membre du Conseil) en qualité de représentant permanent de toute entité dans laquelle la Société est nommée en tant qu'administrateur, gérant ou toute autre fonction similaire. Ce représentant permanent agira en toute discrétion, mais au nom et pour le compte de la Société, et peut lier individuellement la Société dans sa capacité d'administrateur, gérant, ou toute autre fonction similaire dans une telle entité.

12.3 Le Conseil ou, selon le cas, l'Administrateur Unique peut aussi déléguer ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agent(s) ad hoc et déterminer les termes et conditions pertinents de cette délégation de pouvoirs.

13. Signatures autorisées. La Société est engagée, en toutes circonstances, vis-à-vis des tiers par la signature unique de l'Administrateur Unique ou, selon le cas, par la signature conjointe de deux membres du conseil. La Société est également engagée par les signatures conjointes de toutes personnes ou l'unique signature de toute personne à qui de tels pouvoirs de signature auront été délégués par le Conseil ou, selon le cas, par l'Administrateur Unique, dans les limites de ce pouvoir. Dans les limites de la gestion journalière, la Société est engagée par la seule signature de la personne nommée à cet effet conformément à l'alinéa premier de l'article 12 ci-dessus.

14. Conflit d'intérêts

14.1 Aucun contrat ou autre opération entre la Société et toute autre société ou entité ne sera affecté ou invalidé par le fait qu'un administrateur ou agent de la Société a un intérêt dans, ou est administrateur, associé, agent ou employé d'une telle société ou entité.

14.2 Tout administrateur ou agent de la Société qui est administrateur, associé, agent ou employé d'une société ou entité avec laquelle la Société contractera ou s'engagera autrement en affaire, ne pourra, en raison de cette affiliation dans cette autre société ou entité, être empêché de délibérer et voter ou d'agir en toute matière en relation avec un tel contrat ou autre affaire.

14.3 Au cas où un administrateur de la Société aurait un intérêt personnel et contraire aux intérêts de la Société dans une quelconque opération de la Société, cet administrateur devra informer le Conseil de l'existence de cet intérêt personnel et contraire et ne participera pas aux délibérations du Conseil concernant cette opération. Cette opération, et l'existence de l'intérêt de l'administrateur sera mentionné à la prochaine Assemblée Générale.

14.4 Dans le cas où la Société a un Administrateur Unique, les opérations conclues entre la Société et l'Administrateur Unique dans lesquelles l'Administrateur Unique a un intérêt opposé aux intérêts de la Société seront établies dans des procès-verbaux devant être présentés à la prochaine Assemblée Générale.

14.5 Les deux paragraphes qui précèdent ne s'appliquent pas aux opérations réalisées dans le cadre des affaires courantes de la Société conclues à des conditions normales.

15. Indemnisation

15.1 La Société peut, dans le respect de la loi applicable, indemniser tout administrateur ou agent et ses héritiers, exécuteurs et administrateurs testamentaires pour des dépenses raisonnablement encourues par lui en rapport avec toute action, procès ou procédure à laquelle il peut être impliqué en raison du fait qu'il a été ou qu'il est un administrateur ou agent de la Société ou, à sa requête, de toute autre société de laquelle la Société est actionnaire ou créancière et de laquelle il n'est pas en droit d'être indemnisé, excepté en relation avec des affaires dans lesquelles il sera finalement jugé responsable de négligence grave ou de mauvaise gestion.

15.2 En cas d'arrangement, l'indemnisation sera seulement réglée en relation avec les affaires couvertes par l'arrangement et pour lesquelles la Société obtient l'avis d'un conseiller que la personne qui doit être indemnisée n'a pas failli à ses devoirs de la manière visée ci-dessus. Le précédent droit d'indemnisation n'exclut pas d'autres droits auxquels il a droit.

16. Pouvoirs de l'Assemblée Générale ou de l'Associé Unique

16.1 Tant que la Société n'a qu'un Associé Unique, l'Associé Unique assume tous les pouvoirs conférés à l'Assemblée Générale.

16.2 Dans l'hypothèse d'une pluralité d'actionnaires, toute Assemblée Générale régulièrement constituée représentera tous les actionnaires de la Société.

17. Assemblée Générale Annuelle - Autres Assemblées Générales

17.1 L'Assemblée Générale annuelle sera tenue au siège social de la Société ou à tout autre endroit de la commune du siège social indiqué dans la convocation de l'assemblée, le 14 mars de chaque année à 15h CET. Si ce jour n'est pas un jour ouvrable pour les établissements bancaires au Grand-Duché de Luxembourg, l'Assemblée Générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

17.2 L'Assemblée Générale annuelle peut être tenue à l'étranger si le Conseil ou, selon le cas, l'Administrateur Unique constate souverainement que des circonstances exceptionnelles le requièrent.

17.3 Les autres Assemblées Générales peuvent être tenues aux lieux et heures mentionnées dans les convocations aux assemblées concernées.

18. Délais de convocation, quorum, avis de convocation, procurations et vote

18.1 Les formalités de convocation et quorum requis par la loi sont applicables aux convocations et à la conduite des Assemblées Générales, dans la mesure où il n'en est pas disposé autrement dans les Statuts.

18.2 Les convocations à chaque Assemblée Générale mentionneront le lieu, la date et l'ordre du jour de l'assemblée en question.

18.3 Si tous les actionnaires de la Société sont présents ou représentés à l'Assemblée Générale, l'assemblée peut être tenue sans convocation préalable si tous les actionnaires acceptent de renoncer aux convocations.

18.4 Une Assemblée Générale peut être convoquée par le Conseil ou, selon le cas, l'Administrateur Unique, ou les commissaires aux comptes, s'il y en a. Ils sont obligés de la convoquer de façon à ce qu'elle soit tenue dans le délai d'un

mois, lorsque des actionnaires représentant au moins un dixième du capital social de la Société le requièrent par une demande écrite, indiquant l'ordre du jour. Un ou plusieurs actionnaires représentant au moins un dixième du capital social de la Société peuvent demander l'inscription d'un ou de plusieurs points à l'ordre du jour de toute Assemblée Générale. Cette demande doit être envoyée à la Société cinq jours au moins avant la tenue de l'Assemblée Générale en question.

18.5 Les convocations à chaque Assemblée Générale sont faites par des annonces insérées deux fois à huit jours d'intervalle au moins et huit jours avant l'assemblée, dans le Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations et dans un journal de Luxembourg. Des lettres missives sont adressées, huit jours avant l'assemblée, aux actionnaires en nom.

18.6 Nonobstant le paragraphe précédent, lorsque toutes les Actions sont nominatives, les convocations peuvent être faites uniquement par lettres recommandées.

18.7 Chaque Action donne droit à une voix.

18.8 Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la loi ou par les Statuts, les décisions de l'Assemblée Générale dûment convoquée sont adoptées à la majorité simple des votes émis par les actionnaires présents ou représentés.

18.9 Cependant, les décisions de modifier les Statuts peuvent seulement être adoptées par une Assemblée Générale représentant au moins la moitié du capital social et pour laquelle l'ordre du jour indique les modifications statutaires proposées, et le cas échéant, le texte de celles qui touchent à l'objet ou à la forme de la Société. Si la première de ces conditions n'est pas remplie, une seconde Assemblée Générale peut être convoquée, dans les formes prévues par les Statuts, par des annonces insérées deux fois, à quinze jours d'intervalle au moins et quinze jours avant l'Assemblée Générale dans le Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations et dans deux journaux de Luxembourg. Cette convocation reproduira l'ordre du jour et indiquera la date et le résultat de la précédente Assemblée Générale. La seconde Assemblée Générale délibérera valablement, quelle que soit la portion du capital social de la Société présente ou représentée. Dans les deux Assemblées Générales, les décisions, pour être adoptées, doivent être supportées par deux tiers au moins des votes émis par les actionnaires présents ou représentés à l'Assemblée Générale concernée. Les votes attachés aux Actions pour lesquelles l'actionnaire n'a pas pris part au vote ou s'est abstenu ou a voté blanc ou nul ne sont pas pris en compte pour le calcul de la majorité.

18.10 Le changement de la nationalité de la Société et l'augmentation des engagements des actionnaires ne peuvent être décidés qu'avec l'accord unanime des actionnaires et des obligataires (s'il y en a) de la Société.

18.11 Chaque actionnaire peut prendre part à toute Assemblée Générale en désignant par écrit, soit en original, soit par télécopie, ou par courriel muni d'une signature électronique, une autre personne comme mandataire, actionnaire ou non.

18.12 Les actionnaires peuvent voter par écrit (au moyen d'un formulaire de vote) sur les projets de résolutions soumis à l'Assemblée Générale à condition que les formulaires de vote indiquent (i) les nom, prénom, adresse et signature des actionnaires, (ii) l'indication des Actions pour lesquelles l'actionnaire exercera son droit, (iii) l'ordre du jour tel que décrit dans la convocation et (iv) les instructions de vote (approbation, refus, abstention) pour chaque point de l'ordre du jour. Pour être pris en compte, les formulaires de vote originaux devront être reçus par la Société quarante-huit (48) heures avant la tenue de l'Assemblée Générale.

18.13 Tout actionnaire peut participer à une Assemblée Générale par conférence téléphonique, visioconférence ou par tout autre moyen de communication similaire grâce auquel (i) les actionnaires assistant à la réunion peuvent être identifiés, (ii) toute personne participant à la réunion peut entendre les autres participants et leur parler, (iii) la réunion de l'assemblée est retransmise en direct, et (iv) les actionnaires peuvent valablement délibérer. La participation à une réunion de l'assemblée par un tel moyen de communication équivaut à une participation en personne à une cette réunion.

18.14 Le Président présidera l'Assemblée Générale. Si le Président n'est pas présent en personne, les actionnaires éliront, avant de commencer les délibérations, un président pro tempore pour l'Assemblée Générale en question. Le président de l'Assemblée Générale en question nommera un secrétaire et les actionnaires nommeront un scrutateur. Le président, le secrétaire et le scrutateur de l'Assemblée Générale en question forment le bureau de l'Assemblée Générale.

18.15 Les procès-verbaux des réunions de l'Assemblée Générale seront signés par les membres du bureau de l'Assemblée Générale et par tout actionnaire qui exprime le souhait de signer. Les décisions adoptées par l'Associé Unique seront documentées par écrit et seront signées par les membres du bureau et/ou par l'Associé Unique.

18.16 Cependant, si les décisions de l'Assemblée Générale doivent être certifiées, des copies ou extraits à utiliser devant un tribunal ou autre part doivent être signés par le Président, par le secrétaire du Conseil (s'il y en a un), par (deux) membre(s) du Conseil ou par l'Administrateur Unique, le cas échéant.

19. Commissaire(s) aux comptes

19.1 Les opérations de la Société sont surveillées par un ou plusieurs commissaires aux comptes ou, dans les cas prévus par la loi, par un réviseur d'entreprises indépendant. Le(s) commissaire(s) aux comptes est(sont) élu(s) pour une période n'excédant pas six ans et il(s) est(sont) rééligible(s).

19.2 Le(s) commissaire(s) aux comptes est(sont) nommé(s) par l'Assemblée Générale qui détermine leur nombre, leur rémunération (s'il y en a) et la durée de leur fonction. Le(s) commissaire(s) aux comptes peut(peuvent) être révoqué(s) à tout moment, avec ou sans justification de cause, par l'Assemblée Générale.

19.3 Si les conditions de l'article 69 (en combinaison avec l'article 35) de la loi du 19 décembre 2002 concernant le registre de commerce et des sociétés ainsi que la comptabilité et les comptes annuels des entreprises (la Loi du 19 décembre 2002) sont remplies, les opérations de la Société seront supervisées par un ou plusieurs réviseur(s) d'entreprises indépendants. Le(s) réviseur(s) d'entreprises est(sont) nommés par l'Assemblée Générale conformément à l'article 69 de La loi du 19 décembre 2002. L'Assemblée Générale déterminera leur nombre, leur rémunération et la durée de leur fonction.

20. Exercice social. L'exercice social de la Société commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

21. Comptes annuels

21.1 Chaque année, à la fin de l'exercice social, le Conseil ou, selon le cas, l'Administrateur Unique dressera les comptes annuels de la Société conformément aux dispositions pertinentes de la loi du 19 décembre 2002.

21.2 Au plus tard un mois avant l'Assemblée Générale annuelle, le Conseil ou, selon le cas, l'Administrateur Unique soumettra les comptes annuels de la Société ensemble avec son rapport et tout autre document requis par la loi au(x) commissaire(s) aux comptes/réviseur(s) d'entreprises de la Société qui rédigera(ont) sur cette base son(leur) rapport de révision.

21.3 Au moins 15 (quinze) jours avant l'Assemblée Générale annuelle, les comptes annuels de la Société, les rapports du Conseil ou, selon le cas, de l'Administrateur Unique et du(es) commissaire(s) aux comptes/réviseur(s) d'entreprises de la Société et tout autre document requis par la loi devront être déposés au siège social de la Société pour consultation par les actionnaires durant les heures de bureau ordinaires.

22. Affectation des bénéfices

22.1 Il est prélevé sur le bénéfice net annuel de la Société 5% (cinq pour cent) qui sont affectés à la réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque la réserve légale aura atteint 10% (10 pour cent) du capital social de la Société, mais deviendra obligatoire à nouveau si la réserve légale descend en dessous de ce seuil de 10% (10 pour cent).

22.2 L'Assemblée Générale devra déterminer de l'affectation du solde restant du bénéfice net annuel et elle peut décider de payer des dividendes à tout moment dans les limites de la Loi.

22.3 Les dividendes peuvent être payés en Euros ou en toute autre devise et aux temps et lieux déterminés par le Conseil ou, selon le cas, l'Administrateur Unique.

22.4 Le Conseil ou, selon le cas, l'Administrateur Unique peut décider de payer des dividendes intérimaires sous les conditions et dans les limites prévues par la Loi.

23. Dissolution et liquidation. La Société peut être dissoute, à tout moment, par une décision de l'Assemblée Générale, adoptée comme en matière de modification des Statuts, tel que prescrit à l'article 17 ci-dessus. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera effectuée par un ou plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales) nommés par l'Assemblée Générale décidant de cette liquidation. Cette Assemblée Générale déterminera également les pouvoirs et rémunération du ou des liquidateurs.

24. Loi applicable. Toutes les questions qui ne sont pas régies expressément par les Statuts seront soumises à la Loi.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence aujourd'hui et finit le 31 décembre 2010.

La première Assemblée Générale annuelle se tiendra endéans les 18 mois de la constitution de la Société.

Souscription - Libération

Les Statuts de la Société ayant ainsi été arrêtés, l'Associé, représenté tel que mentionnée ci-dessus, déclare qu'il souscrit toutes les 35.000 (trente-cinq mille) actions représentant la totalité du capital social de la Société s'élevant à 35.000 EUR (trente-cinq mille Euros).

Toutes ces actions ont été entièrement libérées par l'Associé au moyen d'un paiement en numéraire, de sorte que le montant de 35.000 EUR (trente-cinq mille Euros) est dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentant qui le constate expressément.

Déclaration - Estimation des frais

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées aux articles 26, 26-3 et 26-5 de la Loi et en constate expressément l'accomplissement. Il confirme en outre que ces Statuts sont conformes aux dispositions de l'article 27 de la Loi.

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société en raison du présent acte, s'élève à approximativement EUR 1.400.- (mille quatre cents euros).

Résolutions de l'associé

Immédiatement après la constitution de la Société, l'Associé, représentant l'intégralité du capital social de la Société, a pris les résolutions suivantes:

1) L'Associé décide de fixer le nombre d'administrateurs de la Société à 4, formant ainsi le conseil d'administration de la Société.

2) L'Associé décide de nommer les personnes suivantes en tant qu'administrateurs de la Société, avec effet à la date de constitution de la Société:

1. M. David Marie Saigne, Trust Officer, né le 10 avril 1977 à Paris (France) et demeurant à Le Dôme, 2^{ème} étage, 2-8, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg;

2. M. Saphia Boudjani, Legal Trust Officer, né le 4 mars 1979 à Metz (France) et demeurant au à Le Dôme, 2^{ème} étage, 2 - 8, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg;

3. M. Joe Anthony Solan, Financial Engineering, né le 2 novembre 1969 à Washington D.C. (Etats-Unis d'Amérique) et demeurant au 1585 Broadway, New York, NY 10036, USA; et

4. M. Patrick McAllister, Manager, né le 20 novembre 1958 à Roswell, Nouveau Mexique (Etats-Unis d'Amérique) et demeurant au 1585 Broadway, New York, NY 10036, USA.

3) L'Associé décide de nommer Deloitte S.A., une société anonyme de droit Luxembourgeois, avec siège social au 560, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, B.P. 1173, Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B. 67.895, en tant que commissaire aux comptes de la Société.

4) L'Associé décide que les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes de la Société prendront fin à l'issue de l'Assemblée Générale annuelle qui sera tenue en 2011; et

5) L'Associé décide d'établir le siège social de la Société au 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais déclare qu'à la requête de la partie comparante, le présent acte a été établi en anglais, suivi d'une version française. A la requête de cette même partie comparante, et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, fait et passé, date qu'en tête des présentes, à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Et après lecture faite à la mandataire de la partie comparante, ladite mandataire a signé ensemble avec le notaire, l'original du présent acte.

Signé: L. Arnoux et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 19 mai 2010. Relation: LAC/2010/22139. Reçu soixante-quinze euros Eur 75.-

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 May 2010.

Référence de publication: 2010081382/730.

(100073518) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2010.

SOF-VII Global Investments, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 121.367.

Par résolutions signées en date du 7 mai 2010, l'associé unique a pris les décisions suivantes:

1. acceptation de la démission de Michael Murphy, avec adresse professionnelle au 7 A, Rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, de son mandat de gérant avec effet immédiat

2. nomination de Thierry Drinka, avec adresse professionnelle au 6, rue Julien Vesque, L-2668 Luxembourg, au mandat de gérant avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 mai 2010.

Référence de publication: 2010062992/15.

(100078019) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juin 2010.

SOF-VII Global Investments, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 121.367.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 28 mai 2010.

Référence de publication: 2010062993/11.

(100078110) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juin 2010.

SOF-VII Multi Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 109.816.

Par résolutions signées en date du 7 mai 2010, l'associé unique a pris les décisions suivantes:

1. acceptation de la démission de Michael Murphy, avec adresse professionnelle au 7 A, Rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, de son mandat de gérant avec effet immédiat
2. nomination de Thierry Drinka, avec adresse professionnelle au 6, rue Julien Vesque, L-2668 Luxembourg, au mandat de gérant avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 31 mai 2010.

Référence de publication: 2010062994/15.

(100078020) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juin 2010.

Gasfin Development S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8009 Strassen, 43, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 153.190.

STATUTES

In the year two thousand and ten, on the eleventh of May.

Before Maître Joseph ELVINGER, notary public residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

Appeared:

Gasfin Investment S.A., with registered office at L-8009 Strassen 43, Route d'Arlon, RCS Luxembourg B 137.366; represented by Mr Willem Van Cauter, Réviseur d'Entreprises, with professional address at L-8009 Strassen, 43, Route d'Arlon, by virtue of a proxy given under private seal, which, initialled "ne varietur" by the appearing persons and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing parties, acting in the hereinabove stated capacities, have requested the notary to draw up the following Articles of Incorporation of a "société anonyme" which they declared to organize among themselves.

BY-LAWS

Chapter I. - Name, Registered office, Object, Duration

Art. 1. Form, Name.

1.1. A Luxembourg corporation (stock company "société anonyme") is governed by the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg and by the present Articles.

1.2. The Corporation exists under the firm name of "GASFIN DEVELOPMENT S.A."

Art. 2. Registered Office.

2.1. The Corporation has its Registered Office in Strassen. The Board of Directors is authorized to change the address of the Corporation inside the municipality of the Corporation's corporate seat.

2.2. The Board of Directors has the right to set up subsidiaries, agencies or branch offices either within or outside the Grand-Duchy of Luxembourg.

2.3. Should any political, economic or social events of an exceptional nature occur or threaten to occur which are likely to affect the normal functioning of the Registered Office or communications with abroad, the Registered Office may be provisionally transferred abroad until such time as circumstances have completely returned to normal. Such decision will not affect the Corporation's nationality which will notwithstanding such transfer, remain that of a Luxembourg corporation. The decision as to the transfer abroad of the Registered Office will be made by the Board of Directors.

Art. 3. Object.

3.1. The Corporation's purpose is to take participations, in any form whatsoever, in other Luxembourg or foreign enterprises; to acquire any securities and rights through participation, contribution, underwriting firm purchase or option, negotiation or in any other way and namely to acquire patents and licences, to manage and develop them; to grant to enterprises in which the Corporation has an interest, any assistance, loans, advances or guarantees, to perform any operation which is directly or indirectly related to its purpose.

3.2. The Corporation can perform all commercial, technical and financial operations, connected directly or indirectly to facilitating the accomplishment of its purpose in all areas as described above.

Art. 4. Duration. The Corporation is formed for an unlimited period.

Chapter II. - Capital

Art. 5. Corporate Capital. The subscribed corporate capital is set at EUR 32.000,- (thirty two thousand Euros), divided into 3.200 (three thousand two hundred) shares without nominal value, fully paid up by 100 % (one hundred per cent.

Art. 6. Modification of Corporate Capital.

6.1. The authorized capital is set at EUR 1.000.000,- (one million Euros) divided into 100.000 (one hundred thousand) shares without nominal value.

6.2. The authorized and the subscribed capital of the Corporation may be increased or reduced by resolutions of the shareholders adopted in the manner required for amending these Articles of Incorporation.

6.3. Furthermore the Board of Directors is authorized, during a period of five years, ending on the 11th of May 2015, to increase from time to time the subscribed capital, within the limits of the authorized capital. This increase of capital may be subscribed and shares issued with or without issue premium and paid up by contribution in kind or cash, by incorporation of claims in any other way to be determined by the Board of Directors. The Board of Directors is specifically authorized to proceed to such issues without reserving for the then existing shareholders a preferential right to subscribe to the shares to be issued. The Board of Directors may delegate to any duly authorized Director or officer of the Corporation, or to any other duly authorized person, the duties of accepting subscriptions and receiving payment for shares representing part or all of such increased amounts of capital.

6.4. Each time the Board of Directors shall act to render effective an increase of the subscribed capital, the present article shall be considered as automatically amended in order to reflect the result of such action.

6.5. The Corporation can proceed to the repurchase of its own shares within the limits set by law.

Art. 7. Payments. Payments on shares not fully paid up at the time of subscription will be made at the time and upon conditions which the Board of Directors shall from time to time determine. Any amount called up on shares will be charged equally on all outstanding shares which are not fully paid.

Art. 8. Shares. The shares are on registered or bearer form, at request of the shareholder.

Art. 9. Transfer of Shares. There exist no restrictions about transactions or transfer of shares of the Corporation.

Chapter III. - Directors, Board of directors, Statutory auditors

Art. 10. Board of Directors.

10.1. The Corporation is managed by a Board of Directors composed of at least the members required by law.

10.2. The Directors are nominated by the annual General Meeting for a period not exceeding six years and are re-eligible. They may be removed at any time by a resolution of the General Meeting.

10.3. In the event of vacancy of a member of the Board of Directors nominated by the general meeting because of death, retirement or otherwise, the remaining directors thus nominated may meet and elect, by majority vote, a director to fill such vacancy until the next meeting of shareholders which will be requested to ratify such nomination.

Art. 11. Meetings of the Board of Directors.

11.1. The Board of Directors elects a Chairman from among its members. The first Chairman may be appointed by the first General Meeting of shareholders. If the Chairman is unable to be present, his place will be taken by election among directors present at the meeting.

11.2. The meetings of the Board of Directors are convened by the Chairman or by any two directors.

11.3. The Board can only validly debate and take decision if a majority of its members is present or represented by proxies. All decision by the Board shall require a simple majority. In the event of a tied vote, the Chairman of the meeting has a casting vote.

11.4. The directors may cast their votes by circular resolution. They may cast their votes by letter, facsimile, cable or telex, the latter confirmed by letter.

11.5. The minutes of the meeting of the Board of Directors shall be signed by all the Directors having assisted at the debates. Extracts shall be certified by the Chairman of the board or by any two directors.

Art. 12. General Powers of the Board of Directors. Full and exclusive powers for the administration and management of the Corporation are vested in the Board of Directors, which alone is competent to determine all matters not expressly reserved to the General Meeting by law or by the present Articles.

Art. 13. Delegation of Powers.

13.1. The Board of Directors may delegate the day-to-day management of the Corporation's business, understood in its widest sense, to directors or to third persons who need not be shareholders.

13.2. Delegation of day-to-day management to a member of the Board is subject to previous authorization by the General Meeting of shareholders.

13.3. The first daily manager may be appointed by the first General Meeting of shareholders.

Art. 14. Representation of the Corporation. Towards third parties, the Corporation is in all circumstances represented in the bounds laid down by its purposes by any two directors or by delegates of the Board acting within the limits of their powers.

Art. 15. Statutory Auditor.

15.1. The Corporation is supervised by one or more statutory auditors, who are appointed by the General Meeting.

15.2. The duration of the term of office of a statutory auditor is fixed by the General Meeting. It may not, however, exceed periods of six years, renewable.

Chapter IV. - General meeting

Art. 16. Powers of the General Meeting.

16.1. The General Meeting represents the whole body of the shareholders. It has the most extensive powers to decide on the affairs of the Corporation.

16.2. Unless otherwise provided by law, all decisions shall be taken by the simple majority of the votes cast.

Art. 17. Place and Date of the Annual General Meeting. The annual General Meeting is held in the City of Luxembourg, at the place specified in the notice convening the meeting at first Monday of June.

Art. 18. Other General Meetings. The Board of Directors or the statutory auditors may convene other General Meetings. They must be convened at the request of shareholders representing one fifth of the Corporation's capital.

Art. 19. Votes. Each share is entitled to one vote.

Chapter V. - Business year, Distribution of profits

Art. 20. Business Year.

20.1. The business year of the Corporation begins on the first day of January and ends on the last day of December of each year.

20.2. The Board of Directors draws up the balance sheet and the profit and loss account. It submits these documents together with a report of the operations of the Corporation at least one month before the annual General Meeting to the statutory auditors who shall make a report containing comments on such documents.

Art. 21. Distribution of Profits.

21.1. Every year at least five per cent of the net profits will be allocated to the legal reserve account. This allocation will be no longer necessary when and as long as such legal reserve amounts to one tenth of the capital of the Corporation.

21.2. Subject to the paragraph above, the General Meeting of shareholders determines the appropriation and distribution of net profits.

21.3. The board of directors is authorized to pay interim dividends in accordance with the terms prescribed by law.

Chapter VI. - Dissolution, Liquidation

Art. 22. Dissolution, Liquidation.

22.1. The Corporation may be dissolved by a decision of the General Meeting voting with the same quorum as for the amendment of these Articles of Incorporation.

22.2. Should the Corporation be dissolved, the liquidation will be carried out by one or more liquidators appointed by the General Meeting of shareholders.

Chapter VII. - Applicable law

Art. 23. Applicable Law. All matters not governed by these Articles of Incorporation shall be determined in accordance with the Law of August 10, 1915 on Commercial Companies and amendments thereto.

Transitory measures

The first financial year has begun at the date of the incorporation and shall finished at December 31, 2010.

The first annual General Meeting shall be held at June 11, 2011.

Subscription and Payment

The Articles of Incorporation having thus been established, the above-named parties have subscribed the shares as follows:

GASFIN INVESTMENT S.A.	3.200 shares
Total:	3.200 shares

All these shares have been fully paid in, so that the sum of EUR 32.000,- (thirty two thousand Euros) is forthwith at the free disposal of the Corporation, as has been proved to the notary.

Statement

The notary drawing up the present deed declares that the conditions set forth in Article 26 of the Law on Commercial Companies have been fulfilled and expressly bears witness to their fulfilment.

Estimate of costs

The parties have estimated the costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the corporation or which shall be charged to it in connection with its incorporation at about thousand eight hundred Euros.

First extraordinary general meeting

The above-named parties, representing the entire subscribed capital and considering themselves as duly convened, have immediately proceeded to hold an extraordinary general meeting and have unanimously passed the following resolutions:

- 1.- The Corporation's address is fixed at 43, Route d'Arlon, L-8009 Strassen, Grand-Duchy of Luxembourg.
- 2.- The following have been elected as directors, their assignment expiring on occasion of the annual general meeting to be held in 2015:
 - 1) Mr. Vladimir PUKLAVEC, born on July 25, 1943 in Varazdin (Croatie), residing at D-53227 Bonn (Allemagne), 67, Fosterbacher Strasse.
 - 2) Mr. Roland FISHER, born on June 9, 1971 in Colchester (GB), residing at Tichborne House, Tichburne, Alresford Hants S024 ONA (GB).
 - 3) Mr. Allan NGWATA, born on February 16, 1973 in Gwanda (Zimbabwe), residing at Corhampton Court, Corhampton, Hampshire S032 3NB (GB).
 - 4) Mrs. Marie Immacolata FLORANGE, born on August 28, 1965 in Moyeuve-Grand (France), residing professionally in L-8009 Strassen, 43, Route d'Arlon.
- 3.- The following has been appointed as statutory auditor for the same period:
VAN CAUTER - SNAUWAERT & CO, S.à.r.l., with registered office in L-8009 Strassen, 43, Route d'Arlon.
- 4.- The extraordinary general meeting of shareholders authorizes the Board of Directors to delegate the daily management of the business of the corporation to one or more of its directors.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, all of whom are known to the notary, by their surnames, Christian names, civil status and residences, the said persons appearing signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française:

L'an deux mille dix, le onze mai.

Par devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Ont comparu:

Gasfin Investment S.A., ayant son siège social à L-8009 Strassen, 43, Route d'Arlon, RCS Luxembourg B 137.366.

ici représentée par Monsieur Willem Van Cauter, Réviseur d'Entreprises, ayant son adresse professionnelle à L-8009 Strassen, 43, Route d'Arlon, en vertu d'une procuration sous seing privé, laquelle, paraphée ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Lesquels comparants, agissant ès-dites qualités, ont requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société anonyme qu'ils déclarent constituer entre eux et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

Titre I^{er} . - Dénomination, Siège, Objet, Durée

Art. 1^{er} . - Forme, Dénomination.

1.1. Une société anonyme luxembourgeoise est régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg et par les présents statuts.

1.2. La société adopte la dénomination "GASFIN DEVELOPMENT S.A."

Art. 2. Siège social.

2.1. Le siège social est établi à Strassen. Le conseil d'administration est autorisé à changer l'adresse de la société à l'intérieur de la commune du siège social statutaire.

2.2. La société peut également par décision du conseil d'administration, créer, tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, des filiales, agences ou succursales.

2.3. Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert, conservera la nationalité luxembourgeoise. Pareille décision de transfert du siège social sera faite par le conseil d'administration.

Art. 3. Objet.

3.1. La société a pour objet la prise de participation sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition de tous titres et droits par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation et de toute autre manière et notamment l'acquisition de brevets et licences, leur gestion et leur mise en valeur, l'octroi aux entreprises auxquelles elle s'intéresse, de tous concours, prêts, avances ou garanties, enfin toute activité et toutes opérations généralement quelconques se rattachant directement ou indirectement à son objet, sans vouloir bénéficier du régime fiscal particulier organisé par la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés de participations financières.

3.2. La société peut réaliser toutes opérations commerciales, techniques ou financières en relation directe ou indirecte avec tous les secteurs prédécrits, de manière à en faciliter l'accomplissement.

Art. 4. Durée. La société est constituée pour une durée illimitée.

Titre II. - Capital

Art. 5. Capital social. Le capital social souscrit est fixé à EUR 32.000,- (trente deux mille Euros), divisé en 3.200 (trois mille deux cents) actions sans valeur nominale, entièrement libéré.

Art. 6. Modification du capital social.

6.1. Le capital autorisé est fixé à EUR 1.000.000,- (un million d'Euros) qui sera divisé en 100.000 (cent mille) actions sans valeur nominale.

6.2. Le capital autorisé et le capital souscrit de la société peuvent être augmentés ou réduits par décisions de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

6.3. En outre le conseil d'administration est, pendant une période de cinq ans se terminant le 11 mai 2015, autorisé à augmenter en temps utile qu'il appartiendra le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé. Ces augmentations du capital peuvent être souscrites et émises sous forme d'actions avec ou sans prime d'émission et libérées par apport en nature ou en numéraire, par compensation avec des créances ou de toute autre manière à déterminer par le conseil d'administration. Le conseil d'administration est spécialement autorisé à procéder à de telles émissions sans réserver aux actionnaires antérieurs un droit préférentiel de souscription des actions à émettre. Le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir, ou toute autre personne dûment autorisée pour recueillir les souscriptions et recevoir paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation de capital.

6.4. Chaque fois que le conseil d'administration aura fait constater authentiquement une augmentation du capital souscrit, le présent article sera à considérer comme automatiquement adapté à la modification intervenue.

6.5. La société peut procéder au rachat de ses propres actions sous les conditions prévues par la loi.

Art. 7. Versements. Les versements à effectuer sur les actions non entièrement libérées lors de leur souscription se feront aux époques et aux conditions que le conseil d'administration déterminera dans ces cas. Tout versement appelé s'impute à parts égales sur l'ensemble des actions qui ne sont pas entièrement libérées.

Art. 8. Nature des actions. Les actions sont nominatives ou au porteur au choix de l'actionnaire.

Art. 9. Cession d'actions. Il n'existe aucune restriction statutaire quant aux transactions ou aux cessions d'actions de la société.

Titre III. - Administration, Direction, Surveillance

Art. 10. Conseil d'administration.

10.1. La société est administrée par un conseil composé par un nombre de membres requis par la loi, actionnaires ou non.

10.2. Les administrateurs seront nommés par l'assemblée générale annuelle pour une durée qui ne peut dépasser six ans. Ils sont rééligibles. Ils peuvent être révoqués à tout moment par l'assemblée générale.

10.3. En cas de vacance du poste d'un administrateur nommé par l'assemblée générale pour cause de décès, de démission ou autre raison, les administrateurs restants nommés de la sorte peuvent se réunir et pourvoir à son remplacement, à la majorité des votes, jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires.

Art. 11. Réunions du conseil d'administration.

11.1. Le conseil d'administration élit parmi ses membres un président. Le premier président peut être nommé par la première assemblée générale des actionnaires. En cas d'empêchement du président, il sera remplacé par l'administrateur élu à cette fin parmi les membres présents à la réunion.

11.2. Le conseil d'administration se réunit sur convocation du président ou de deux administrateurs.

11.3. Le conseil ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée. Toute décision du conseil d'administration est prise à la majorité simple. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

11.4. Les administrateurs peuvent émettre leur vote par voie circulaire. Ils peuvent émettre leur vote par lettre, télécopieur, télégramme ou télex, les trois derniers étant à confirmer par écrit.

11.5. Les procès-verbaux des réunions du conseil d'administration sont signés par tous les membres présents aux séances. Des extraits seront certifiés par le président du conseil d'administration ou par deux administrateurs.

Art. 12. Pouvoirs généraux du conseil d'administration. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus et exclusifs pour faire tous les actes d'administration et de gestion qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les présents statuts à l'assemblée générale.

Art. 13. Délégation de pouvoirs.

13.1. Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière des affaires de la société, entendue dans son sens le plus large, à des administrateurs ou à des tiers qui ne doivent pas nécessairement être actionnaires de la société.

13.2. La délégation à un administrateur est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

13.3. Le premier administrateur-délégué peut être nommé par la première assemblée générale des actionnaires.

Art. 14. Représentation de la société. Vis-à-vis des tiers, la société est en toutes circonstances représentée dans le cadre de son objet social par deux administrateurs ou par les délégués du conseil agissant dans les limites de leurs pouvoirs.

Art. 15. Commissaire aux comptes.

15.1. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale.

15.2. La durée du mandat de commissaire est fixée par l'assemblée générale. Elle ne pourra cependant dépasser six années. Le mandat est renouvelable.

Titre IV. - Assemblée générale

Art. 16. Pouvoirs de l'assemblée générale.

16.1. L'assemblée générale représente tous les actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales.

16.2. Sauf dans les cas déterminés par la loi, les décisions sont prises à la majorité simple des voix émises.

Art. 17. Endroit et Date de l'assemblée générale ordinaire. L'assemblée générale annuelle se réunit chaque année dans la Ville de Luxembourg, à l'endroit indiqué dans les convocations le premier lundi du mois de juin.

Art. 18. Autres assemblées générales. Le conseil d'administration ou le commissaire peut convoquer d'autres assemblées générales. Elles doivent être convoquées sur la demande d'actionnaires représentant le cinquième du capital social.

Art. 19. Votes. Chaque action donne droit à une voix.

Titre V. - Année sociale, Répartition des bénéfices

Art. 20. Année sociale.

20.1. L'année sociale commence le premier janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

20.2. Le conseil d'administration établit le bilan et le compte de profits et pertes. Il remet les pièces avec un rapport sur les opérations de la société, un mois au moins avant l'assemblée générale ordinaire, aux commissaires qui commenteront ces documents dans leur rapport.

Art. 21. Répartition de bénéfices.

21.1. Chaque année cinq pour cent au moins des bénéfices nets sont prélevés pour la constitution de la réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve aura atteint dix pour cent du capital social.

21.2. Après dotation à la réserve légale, l'assemblée générale décide de la répartition et de la distribution du solde des bénéfices nets.

21.3. Le conseil d'administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

Titre VI. - Dissolution, Liquidation

Art. 22. Dissolution, Liquidation.

22.1. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale, délibérant dans les mêmes conditions que celles prévues pour la modification des statuts.

22.2. Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, nommés par l'assemblée générale des actionnaires.

Titre VII. - Disposition générale

Art. 23. Disposition générale. La loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

A titre transitoire, le premier exercice social débute le jour de la constitution et prend fin le 31 décembre 2010.

La première assemblée générale ordinaire aura lieu le 11 juin 2011.

Souscription et Libération

Les statuts de la société ayant ainsi été arrêtés, les comparants préqualifiés déclarent souscrire les 3.200 (trois mille deux cents) actions comme suit:

GASFIN INVESTMENT S.A.	3.200 actions
TOTAL:	3.200 actions

Toutes les actions ont été intégralement libérées par des versements en numéraire de sorte que la somme de EUR 32.000,- (trente deux mille Euros) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Déclaration

Le notaire rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, est évalué sans nul préjudice à mille huit cents Euros.

Assemblée générale extraordinaire

Et immédiatement après la constitution de la société, les actionnaires, représentant l'intégralité du capital social et se considérant dûment convoqués, se sont réunis en assemblée générale et ont pris, à l'unanimité, les décisions suivantes:

1.- L'adresse de la société est fixée au 43, Route d'Arlon, L-8009 Strassen, Grand-Duché de Luxembourg.

2.- Sont appelés aux fonctions d'administrateurs, leur mandat expirant lors de l'assemblée générale annuelle de 2015:

1) Monsieur Vladimir PUKLAVEC, né le 25 juillet 1943 à VARAZDIN, demeurant à D-53227 Bonn (Allemagne), 67, Fosterbacher Strasse.

2) Monsieur Roland FISHER, né le 9 juin 1971 à Colchester (GB), demeurant à Tichborne House, Tichburne, Alresford Hants S024 ONA (GB).

3) Monsieur Allan NGWATA, né le 16 février 1973 à Gwanda (Zimbabwe), demeurant à Corhampton Court, Corhampton, Hampshire S032 3NB (GB).

4) Madame Marie Immacolata FLORANGE, née le 28 août 1965 à Moyeuve-Grand (France), ayant son adresse professionnelle à L-8009 Strassen, 43, Route d'Arlon.

3.- Est appelé aux fonctions de commissaire pour la même période:

VAN CAUTER - SNAUWAERT & CO S.à.r.l., ayant son siège social à L-8009 Strassen, 43, Route d'Arlon.

4.- L'assemblée générale autorise le conseil d'administration à déléguer la gestion journalière des affaires de la société à un ou plusieurs de ses membres.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des personnes comparantes les présents statuts sont rédigés en anglais suivis d'une version française, à la requête des mêmes personnes et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, passé à Luxembourg; les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: W. VAN CAUTER, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 18 mai 2010. Relation: lac/2010/21884. Reçu soixante-quinze euros (75,- €)

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 MAI 2010.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2010081388/352.

(100073166) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2010.

SOF-VII Multi Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 109.816.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 mai 2010.

Référence de publication: 2010062995/11.

(100078111) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juin 2010.

Starwood CA Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 109.048.

Par résolutions signées en date du 7 mai 2010, l'associé unique a pris les décisions suivantes:

1. acceptation de la démission de Michael Murphy, avec adresse professionnelle au 7 A, Rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, de son mandat de gérant avec effet immédiat

2. nomination de Thierry Drinka, avec adresse professionnelle au 6, rue Julien Vesque, L-2668 Luxembourg, au mandat de gérant avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 mai 2010.

Référence de publication: 2010063000/15.

(100078021) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juin 2010.

Starwood Copthall S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 109.049.

Par résolutions signées en date du 7 mai 2010, l'associé unique a pris les décisions suivantes:

1. acceptation de la démission de Michael Murphy, avec adresse professionnelle au 7 A, Rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, de son mandat de gérant avec effet immédiat

2. nomination de Thierry Drinka, avec adresse professionnelle au 6, rue Julien Vesque, L-2668 Luxembourg, au mandat de gérant avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 31 mai 2010.

Référence de publication: 2010063001/15.

(100078022) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juin 2010.

Sublime S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1229 Luxembourg, 3, rue Bender.

R.C.S. Luxembourg B 102.184.

L'an deux mille dix, le dix-neuf mai.

Pardevant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

ONT COMPARU:

1. Madame Calixte Yomache HAPPI, indépendante, née à Sangmelima (Cameroun), le 6 juin 1971, demeurant à L-1229 Luxembourg, 3, rue Bender.

2. Madame Manon WEICKER SCHINGTEN, coiffeuse, née à Grevenmacher, le 13 juin 1961, demeurant à L-6671 Mertert, 4, rue Jean Pierre Beckius.

Les deux sont ici représentées par Madame Sophie BATARDY, employée privée, demeurant professionnellement à L-2311 Luxembourg, 55-57, avenue Pasteur, en vertu de deux procurations sous seing privé lui délivrées, lesquelles procurations, après avoir été signées "ne varietur" par la mandataire et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte afin d'être enregistrées avec lui.

Lesquelles comparantes, représentées comme dit ci-avant, ont requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

- Que la société à responsabilité limitée "SUBLIME S.à r.l.", (ci-après la "Société"), établie et ayant son siège social à L-1229 Luxembourg, 3, rue Bender, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 102184, a été constituée suivant acte reçu par Maître André-Jean-Joseph SCHWACHTGEN, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 26 juillet 2004, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1059 du 21 octobre 2004,

et que les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par ledit notaire André-Jean-Joseph SCHWACHTGEN en date du 4 novembre 2004, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 89 du 1^{er} février 2005.

- Que les comparantes sont les seules et uniques associées actuelles de la Société et qu'elles se sont réunies en assemblée générale extraordinaire (l'"Assemblée") et ont pris à l'unanimité, sur ordre du jour conforme, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée constate qu'en vertu d'une cession de parts sociales sous seing privé datée du 20 avril 2010, Madame Calixte Yomache HAPPI, préqualifiée, a cédé soixante (60) de ses parts sociales qu'elle détenait dans la Société à Madame Manon WEICKER SCHINGTEN, préqualifiée.

Cette cession de parts sociales est approuvée conformément à l'article 7 des statuts et Madame Calixte Yomache HAPPI, préqualifié, en sa qualité de gérante, la considère comme dûment signifiée à la Société, conformément à l'article 1690 du code civil et à l'article 190 de la loi sur les sociétés commerciales.

La cessionnaire susdite est propriétaire des parts sociales lui cédées à partir de la date de la cession.

Elle a droit aux bénéfices à partir de la même date et est subrogée à partir de cette même date dans tous les droits et obligations attachés aux parts sociales cédées.

Deuxième résolution

L'Assemblée décide de modifier l'objet social et de donner en conséquence à l'article 3 des statuts la teneur suivante:

" **Art. 3.** La Société a pour objet l'application d'ongles artificiels ainsi que l'exploitation d'un commerce.

La Société a également pour objet l'exploitation d'un salon de coiffure.

En général, la Société pourra faire toutes opérations généralement quelconques, industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières ainsi que toutes transactions et opérations de nature à promouvoir et faciliter directement ou indirectement la réalisation de l'objet social ou son extension.

Dans le cadre de son activité, la Société pourra accorder hypothèque, emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques, sous réserve des dispositions légales afférentes."

Troisième résolution

L'assemblée procède à une restructuration de la gérance et décide:

- que l'actuelle gérante unique Madame Calixte Yomache HAPPI, préqualifiée, occupera dorénavant la fonction de gérante pour le métier de manucure-confectionneur d'ongles artificiels;

- de nommer Madame Manon WEICKER SCHINGTEN à la fonction de gérante pour la branche d'activité de coiffure;
et

- de fixer le pouvoir de signature des gérants comme suit:

"La Société sera valablement engagée par la signature individuelle de chaque gérante dans son domaine respectif."

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, s'élève approximativement à la somme de huit cent cinquante euros.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire des comparantes, ès-qualités qu'elle agit, connue du notaire par son nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: BATARDY - J. SECKLER

Enregistré à Grevenmacher, le 2 juin 2010. Relation GRE/2010/1837. Reçu soixante-quinze euros 75,- €

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée.

Junglinster, le 3 juin 2010.

Référence de publication: 2010063002/68.

(100078060) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juin 2010.

Telemarket S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 72.992.

Les comptes annuels au 30 juin 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 mai 2010.

Référence de publication: 2010063006/10.

(100078099) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juin 2010.

IPE Tank and Rail Investment 1 S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1469 Luxembourg, 67, rue Ermesinde.

R.C.S. Luxembourg B 129.079.

In the year two thousand and ten, on the second of June.

Before Us M^e Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg, (Grand-Duchy of Luxembourg), undersigned.

Was held an extraordinary general meeting of shareholders of the partnership limited by shares "IPE TANK AND RAIL INVESTMENT 1 S.C.A.", with registered office at 67 rue Ermesinde L-1469 Luxembourg, inscribed in the Trade and Companies' Register of Luxembourg, section B, under the number 129 079, incorporated pursuant to a deed of Me Maître Anja Holtz, notary residing in Wiltz, acting in replacement of Maître Henri Hellinckx, on the on the twenty-ninth day of the month of May two thousand and seven, published in the Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, number 1642 of August 3rd 2007,

having a subscribed share capital fixed at one million five hundred twenty thousand seven hundred and sixty-eight Euro (EUR 1,520,768.-) divided into three (3) classes of shares as follows:

- one million five hundred fifteen thousand four hundred and forty-five (1,515,445) Class A Shares, which are limited shareholders' shares («actions d'actionnaires commanditaires»), with a par value of one Euro (EUR 1.-) each;
- one (1) Class B Share, which is an unlimited shareholders' share («actions d'actionnaires commandités») and shall be held by the unlimited shareholder, with a par value of one Euro (EUR 1.-) each;
- Five thousand three hundred and twenty-two (5,322) Class C Shares, which are limited shareholders' shares, with a par value of one Euro (EUR 1.-) each.

The meeting is presided by Jean-René CATALAN, director, professionally residing in Luxembourg.

The Chairman appoints as secretary Mr François GUÉRAULT, residing professionally in Luxembourg and scrutineer Mrs Florence GASET, "ingénieur patrimonial", professionally residing in Luxembourg.

The board of the meeting having thus been constituted, the Chairman declared and requested the notary to state the following:

A) That the agenda of the meeting is the following:

Agenda:

- 1.- Decision to put the company "IPE TANK AND RAIL INVESTMENT 1 S.C.A." into liquidation;
- 2.- Nomination of a liquidator and determination of his powers;
- 3.- Discharge to the Manager, to the members of the Supervisory Board and to the Auditor (réviseur d'entreprise);
- 4.- Miscellaneous.

B) That the shareholders, present or represented, as well as the number of their shares held by them, are shown on an attendance list; this attendance list is signed by the shareholders, the proxies of the represented shareholders, the members of the board of the meeting and the officiating notary.

C) That the proxies of the represented shareholders, signed *ne varietur* by the members of the board of the meeting and the officiating notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

D) That the whole corporate capital being present or represented at the present meeting and that all the shareholders, present or represented, declare having had due notice and got knowledge of the agenda prior to this meeting and waiving to the usual formalities of the convocation, no other convening notice was necessary.

E) That the present meeting, representing the whole corporate capital with the exception of 18 class C shares which are not present or represented at the present meeting, is regularly constituted and may validly deliberate on all the items on the agenda.

Then the general meeting, after deliberation, took the following resolutions:

First resolution

The general meeting decides unanimously to dissolve the company "IPE TANK AND RAIL INVESTMENT 1 S.C.A." and to put it into liquidation.

Second resolution

The general meeting resolves to appoint IPE TANK AND RAIL INVESTMENT S. à r. l., with registered office at 67 rue Ermesinde L-1469 Luxembourg, inscribed in the Trade and Companies' Register of Luxembourg, under the number B 128 933, as liquidator of the company.

The liquidator shall have the broadest powers to carry out his mandate, in particular all the powers provided for by article 144 and following of the law of August 10, 1915, concerning commercial companies.

In favour: 1520.747

Against: 1

Abstention: 2

Third resolution

The meeting gives unanimously full discharge to the Manager, to the members of the Supervisory Board and to the Auditor (Réviseur d'entreprise) for the execution of their mandate.

Costs

The amount of the expenses, remunerations and charges, in any form whatsoever, to be borne by the present deed are estimated at one thousand euro (EUR 1,000.-)

Nothing else being on the agenda, the meeting was closed.

Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing parties the present deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the same appearing parties, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will prevail.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up at Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, all of whom are known to the notary, by their surnames, first names, civil status and residences, the said appearing persons signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suite la traduction française

L'an deux mille dix, le deux juin.

Par-devant Nous, Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), soussignée.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société en commandite par actions "IPE TANK AND RAIL INVESTMENT 1 S.C.A.", avec siège social à 67, rue Ermesinde L-1469 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro B 129 079, constituée suivant acte reçu par Maître Anja Holtz, notaire de résidence à Wiltz, en remplacement de son collègue, Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, en date du vingt-neuf mai deux mille sept, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 1642 du 3 août 2007,

ayant un capital social souscrit fixé à un million cinq cent vingt mille sept cent soixante-huit euros (EUR 1.520.768,-), divisé en trois (3) classes d'actions comme suit:

- Un million cinq cent quinze mille quatre cent quarante-cinq (1.515.445) Actions de Classe A, qui sont des actions d'associés commanditaires, avec une valeur nominale de un euro (EUR 1,-) chacune;

- Une (1) Action de Classe B, qui est une action d'associé commandité, avec une valeur nominale de un euro (EUR 1,-);

- Cinq mille trois cent vingt-deux (5.322) Actions de Classe C, qui sont des actions d'associés commanditaires, avec une valeur nominale de un euro (EUR 1,-) chacune;

L'assemblée est présidée par Jean-René CATALAN, directeur de sociétés, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire Monsieur François GUÉRAULT, demeurant professionnellement à Luxembourg et scrutateur Madame Florence GASET, ingénieur patrimonial, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau ayant ainsi été constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

- 1.- Décision de mettre la société «IPE TANK AND RAIL INVESTMENT 1 S.C.A.» en liquidation;
- 2.- Nomination d'un liquidateur et détermination de ses pouvoirs;
- 3.- Décharge au Gérant, aux membres du Conseil de Surveillance et au Réviseur;
- 4.- Divers.

B) Que les actionnaires, présents ou représentés, ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux, sont portés sur une liste de présence; cette liste de présence est signée par les actionnaires présents, les mandataires de ceux représentés, les membres du bureau de l'assemblée et le notaire instrumentant.

C) Que les procurations des actionnaires représentés, signées ne varietur par les membres du bureau de l'assemblée et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être formalisée avec lui.

D) Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée et que les actionnaires, présents ou représentés, déclarent avoir été dûment notifiés et avoir eu connaissance de l'ordre du jour préalablement à cette assemblée et renoncer aux formalités de convocation d'usage, aucune autre convocation n'était nécessaire.

E) Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social à l'exception de 18 classe C Actions qui ne sont pas représentés ou présentes à l'assemblée, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur les objets portés à l'ordre du jour.

Ensuite l'assemblée générale, après délibération, a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide à l'unanimité de dissoudre la société «IPE TANK AND RAIL INVESTMENT 1 S.C.A.» et de la mettre en liquidation.

Deuxième résolution

L'assemblée désigne IPE TANK AND RAIL INVESTMENT S. à r. l., avec siège social à 67, rue Ermesinde L-1469 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 128 933, comme liquidateur de la société.

Le liquidateur est investi des pouvoirs les plus étendus prévus par la loi et notamment par les articles 144 et suivants de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Pour: 1520.747

Contre: 1

Abstention: 2

Troisième résolution

L'assemblée donne à l'unanimité décharge pleine et entière au Gérant, aux membres du Conseil de Surveillance et au Réviseur de la société pour l'exécution de leur mandat.

67967

Frais

Le montant des frais, dépenses et rémunérations quelconques incombant à la société en raison des présentes s'élève approximativement à mille euros (EUR 1.000,-)

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Constatation

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des personnes comparantes, le présent acte est rédigé en anglais suivis d'une version française, à la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: J.-R. Catalan, F. Guérault, f. Gaset et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 7 juin 2010. Relation: LAC/2010/25069. Reçu douze euros Eur 12.-

Le Receveur ff. (signé): Carole FRISING.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 juin 2010.

Référence de publication: 2010066192/148.

(100081921) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2010.

Teamlog Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1469 Luxembourg, 67, rue Ermesinde.

R.C.S. Luxembourg B 140.476.

L'un des associés de la Société, TEAMLOG, société par actions simplifiée, a changé sa dénomination sociale en OPEN.

La Société

Référence de publication: 2010063004/10.

(100078000) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juin 2010.

Ipheion S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 25.241.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

COMPAGNIE FINANCIERE DE GESTION LUXEMBOURG S.A.

Boulevard Joseph II

L-1840 Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2010063473/13.

(100078163) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juin 2010.

VII Asian Securities, S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 116.444.

Par résolutions signées en date du 7 mai 2010, l'associé unique a pris les décisions suivantes:

1. acceptation de la démission de Michael Murphy, avec adresse professionnelle au 7 A, Rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, de son mandat de gérant avec effet immédiat

2. nomination de Thierry Drinka, avec adresse professionnelle au 6, rue Julien Vesque, L-2668 Luxembourg, au mandat de gérant avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 31 mai 2010.

Référence de publication: 2010063019/15.

(100078023) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juin 2010.

**December International S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. Pemco International S.à r.l.).**

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 6, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 104.011.

—
CLOTURE DE LIQUIDATION

Extrait des résolutions prises par actionnaire unique de la Société en date du 25 mai 2010:

- que la liquidation de la Société a été clôturée avec effet immédiat et la Société a définitivement cessé d'exister.
- que les livres et documents sociaux de la Société seront conservés au siège social de la Société dissoute (en l'occurrence au 6, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg) pendant un délai de 5 ans à partir de la publication du présent extrait auprès du Mémorial C.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour December International S.à r.l. - en liquidation

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2010082534/19.

(100073550) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 mai 2010.

VII European Securities, S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 116.446.

—
Par résolutions signées en date du 7 mai 2010, l'associé unique a pris les décisions suivantes:

1. acceptation de la démission de Michael Murphy, avec adresse professionnelle au 7 A, Rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, de son mandat de gérant avec effet immédiat
2. nomination de Thierry Drinka, avec adresse professionnelle au 6, rue Julien Vesque, L-2668 Luxembourg, au mandat de gérant avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 mai 2010.

Référence de publication: 2010063020/15.

(100078024) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juin 2010.

ZBI Real Estate Partners S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 3, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 125.663.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} juin 2010.

Référence de publication: 2010063026/11.

(100078112) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juin 2010.
